

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXIX<sup>e</sup> ANNEE. - N° 8

VENDREDI 29 JANVIER 2010

## BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

### **Décès de M. Thadée MULARSKI, ancien Conseiller de Paris, ancien adjoint au Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement.**

Le Conseil de Paris a appris avec tristesse le décès, survenu le 9 décembre 2009, de M. Thadée MULARSKI, ancien Conseiller de Paris, ancien Adjoint au Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement.

M. MULARSKI quitta son pays, la Pologne, à la fin de la seconde guerre mondiale et choisit la France où il refit ses études de prothésiste dentaire et fonda sa famille.

Il choisit de s'engager en politique auprès de M. Pierre BAS, Député Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement et fut élu Conseiller du 6<sup>e</sup> en 1983, puis réélu en 1989 et en 1995.

M. MULARSKI fut Adjoint au Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement chargé du Bureau d'aide sociale et de la Caisse des écoles de 1983 à 1994.

Il devint Conseiller de Paris le 27 septembre 1994 et siégea sur les bancs du groupe « Rassemblement Pour Paris ».

De 1995 à 2001, il fut Conseiller spécial, chargé des Affaires sociales, auprès du Maire du 6<sup>e</sup>.

Ceux qui ont connu M. MULARSKI se souviennent de sa gentillesse, de son ouverture aux autres, de sa fidélité à ses idéaux et à sa patrie d'origine.

M. MULARSKI était Chevalier du Mérite polonais.

Ses obsèques ont été célébrées le lundi 14 décembre 2009 en l'Eglise polonaise à Paris dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.

### **Décès de M. Philippe SEGUIN, ancien Ministre, ancien Président de l'Assemblée nationale, ancien Député, ancien Conseiller régional, ancien Maire d'Epinal, ancien Conseiller de Paris.**

Le Conseil de Paris a appris avec tristesse le décès, survenu le 7 janvier 2010, de M. Philippe SEGUIN, ancien Ministre, ancien Président de l'Assemblée nationale, ancien Député, ancien Conseiller régional, ancien Maire d'Epinal, ancien Conseiller de Paris.

Philippe SEGUIN, né à Tunis, fut déclaré pupille de la Nation à la suite du décès, en septembre 1944, de son père, Mort pour la France, pour la libération de la France, et son existence reçut l'empreinte de cette triple fidélité à l'image de son père, à la France et à son pays natal.

Auditeur à la Cour des comptes, il fut Chargé de mission au Secrétariat Général de la Présidence de la République, en 1973, puis participa à différents cabinets ministériels.

Gaulliste, il entama sa carrière politique, en 1978, en étant élu Député des Vosges (1<sup>er</sup> circonscription), mandat qu'il conserva jusqu'en 2002.

Par ailleurs, il fut membre du Conseil régional de Lorraine de 1979 à 1986, dont il assura la Vice-Présidence de 1979 à 1983, ainsi que Maire d'Epinal de mars 1983 à octobre 1997.

M. SEGUIN devint Ministre des Affaires sociales et de l'Emploi, de 1986 à 1988, dans le gouvernement de M. CHIRAC.

Il présida l'Assemblée nationale d'avril 1993 à avril 1997.

M. SEGUIN fut Président du « Rassemblement pour la République » de juillet 1997 à avril 1999.

Candidat à la Mairie de Paris, il devint Conseiller de Paris (18<sup>e</sup> arrondissement), le 18 mars 2001, présida le groupe « Rassemblement pour la République » et démissionna de ce mandat le 11 octobre 2002.

Philippe SEGUIN était depuis le 21 avril 2004 Premier Président de la Cour des comptes.

Philippe SEGUIN était aussi l'auteur de nombreux ouvrages politiques, historiques, notamment « Louis Napoléon Le Grand », couronné par la fondation Napoléon et de Mémoires « Itinéraires dans la France d'en bas, d'en haut et d'ailleurs ».

M. SEGUIN laissera le souvenir d'un très grand serviteur de l'Etat, témoignant d'une particulière exigence intellectuelle, et d'un orateur de grand talent. Ce fut surtout un homme de conviction, héraut du gaullisme social, et un homme de passion dont la passion était la France.

M. SEGUIN était Grand Croix dans l'Ordre National du Mérite, Officier des Arts et des Lettres, Chevalier des Palmes académiques et du Mérite agricole ainsi que détenteur de nombreuses distinctions étrangères.

Ses obsèques ont été célébrées le lundi 11 janvier 2010 en l'Eglise Saint-Louis-des-Invalides, à Paris dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.

## SOMMAIRE DU 29 JANVIER 2010

	Pages
<b>Décès de M. Thadée MULARSKI</b> , ancien Conseiller de Paris, ancien adjoint au Maire du 6 <sup>e</sup> arrondissement .....	201
<b>Décès de M. Philippe SEGUIN</b> , ancien Ministre, ancien Président de l'Assemblée nationale, ancien Député, ancien Conseiller régional, ancien Maire d'Epinal, ancien Conseiller de Paris .....	201
<b>CONSEIL DE PARIS</b>	
<b>Convocations</b> de commissions .....	203
<b>MAIRIES D'ARRONDISSEMENT</b>	
<b>Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement.</b> — Arrêté n° 02/2010 portant création d'une Commission interne des marchés à la Mairie du 9 <sup>e</sup> arrondissement, ayant compétence pour les seuls marchés passés selon la procédure adaptée (Arrêté du 21 janvier 2010) .....	204
<b>Caisse des Ecoles du 14<sup>e</sup> arrondissement.</b> — Désignation des personnalités appelées à faire partie du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles (Arrêté du 15 janvier 2010) .....	204
<b>VILLE DE PARIS</b>	
<b>Désignation</b> des experts siégeant à la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de Commandes en formation de jury, relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour l'opération d'aménagement des berges du Canal Saint-Denis, entre le Rond-Point des Canaux à Paris et le Pont de Stains (Arrêté du 21 janvier 2010) .....	205
<b>Fixation</b> , à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2010, du tarif horaire plancher applicable dans les haltes-garderies de la Ville de Paris (Arrêté du 20 janvier 2010) .....	205
<b>Fixation</b> , à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2010, du tarif journalier plancher applicable dans les crèches collectives, haltes-crèches, crèches familiales, jardins d'enfants et jardins maternels de la Ville de Paris (Arrêté du 20 janvier 2010). .....	205
<b>Délégation</b> de signature du Maire de Paris (Direction des Affaires Culturelles) (Arrêté du 22 janvier 2010) .....	206
<b>Délégation</b> de la signature du Maire de Paris (Direction des Ressources Humaines). — (Arrêté modificatif du 18 janvier 2010) .....	209
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 1/2010-001 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Bellefond, à Paris 9 <sup>e</sup> (Arrêté du 19 janvier 2010) .....	210
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 1/2010-002 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue du Conservatoire, à Paris 9 <sup>e</sup> (Arrêté du 21 janvier 2010) .....	210
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 6/2010-004 abrogeant l'arrêté municipal n° STV 6/2009-102 du 20 novembre 2009 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans plusieurs voies des 10 <sup>e</sup> et 19 <sup>e</sup> arrondissements (Arrêté du 5 janvier 2010) .....	211
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 8/2010-006 instituant, à titre provisoire, un sens unique de circulation, rue Paul Crampel, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 19 janvier 2010) .....	211

<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 8/2010-007 instituant, à titre provisoire, un double sens de circulation rue de Rambervillers, Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 19 janvier 2010) .....	211
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 8/2010-008 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Reuilly, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 20 janvier 2010) .....	212
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° 2010-013 autorisant le stationnement à certaines heures sur certains emplacements réservés aux opérations de livraisons à Paris dans les 3 <sup>e</sup> et 17 <sup>e</sup> arrondissements (Arrêté du 25 janvier 2010) .....	212
Annexe : liste des emplacements des ZL partagées du 3 <sup>e</sup> arrondissement / Voies de compétence municipale .....	213
Annexe : liste des emplacements des ZL partagées du 17 <sup>e</sup> arrondissement / Voies de compétence municipale .....	214
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° 2010-017 neutralisant, à titre provisoire, la circulation générale dans la rue Ferdinand de Behagle, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 22 janvier 2010) .....	217
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Nomination d'une administratrice de la Ville de Paris .....	217
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Désignation d'un chef de bureau à la Direction de la Prévention et de la Protection .....	217
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Remplacement d'un représentant du personnel à la Commission Administrative Paritaire n° 011 (Secrétaires administratifs) (décision du 11 janvier 2010) .....	217
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours pour l'accès au corps des adjoints techniques (F/H) de la Commune de Paris — grade d'adjoint technique de 1 <sup>re</sup> classe — dans la spécialité maintenance de la voie publique, ouvert à partir du 23 novembre 2009, pour trois postes .....	217
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris, grade adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe, dans la spécialité électrotechnicien, ouvert à partir du 23 novembre 2009 pour douze postes .....	217
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris, grade adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe, dans la spécialité électrotechnicien ouvert à partir du 23 novembre 2009 pour douze postes .....	218
<b>DEPARTEMENT DE PARIS</b>	
<b>Délégation</b> de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction des Ressources Humaines). — (Arrêté modificatif du 18 janvier 2010) .....	218

**Direction des Ressources Humaines** — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours public sur titres pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs — spécialité conseiller en économie sociale et familiale — du Département de Paris, ouvert à partir du 7 décembre 2009, pour dix postes ..... 219

#### ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

**Arrêté n° 2010-0009 DG** relatif à la désignation des représentants de l'administration, titulaires et suppléants, siégeant à la Commission de Réforme de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris — (Arrêté modificatif du 20 janvier 2010) ..... 219  
Annexe : liste des représentants de l'Administration (titulaires). Mandature à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 ... 219  
Annexe : liste des représentants de l'Administration (suppléants). Mandature à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 ..... 220

#### PREFECTURE DE POLICE

**Arrêté n° 2010-00016** accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêté du 12 janvier 2010) ..... 221  
**Arrêté n° 2010-00029** accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêté du 14 janvier 2010) ..... 222  
**Arrêté n° 2010-00058** portant agrément de l'Association Départementale d'Enseignement et de Développement du Secourisme de Paris (A.D.E.D.S. 75), pour les formations aux premiers secours (Arrêté du 21 janvier 2010) ... 222  
**Arrêté n° 2010-00062** accordant délégation de la signature préfectorale au sein du service du Cabinet (Arrêté du 25 janvier 2010) ..... 222  
**Adresse** d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation..... 223

#### AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Fixation des plafonds de ressources conditionnant l'attribution de l'Allocation Ville de Paris applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. — *Rectificatif au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » n° 5 du 19 janvier 2010, à la page 142.* ..... 223  
**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Nomination d'un directeur aux fonctions de directeur adjoint, chargé de la sous-direction des ressources. — *Rectificatif au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » en date du vendredi 22 janvier 2010.* ..... 223

#### COMMUNICATIONS DIVERSES

**Direction des Ressources Humaines.** — Avis d'ouverture d'un concours sur titres, complété d'épreuves, pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique de 1<sup>re</sup> classe — dans la spécialité maintenance des bâtiments, à partir du 10 mai 2010, à Paris ou en proche banlieue, pour six postes. — Rappel ..... 223

**Direction des Ressources Humaines.** — Avis d'ouverture d'un concours sur titres pour l'accès au corps des techniciens de laboratoire (F/H) de la Commune de Paris. — Rappel ..... 224

#### POSTES A POURVOIR

**Direction de la Jeunesse et des Sports.** — Avis de vacance d'un poste d'ingénieur en chef des services techniques de catégorie A (F/H) ..... 224  
**Direction de l'Urbanisme.** — Avis de vacance d'un poste d'ingénieur des travaux ou d'agent de catégorie A (F/H).. 224  
**Direction de l'Urbanisme.** — Avis de vacance d'un poste d'administrateur (F/H) de la Ville de Paris..... 224  
**Direction du Développement Economique et de l'Emploi.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) ..... 224  
**Direction du Développement Economique et de l'Emploi.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) ..... 224  
**Direction des Ressources Humaines.** — Avis de vacance de postes de médecins du travail (F/H) ..... 224  
**Direction des Affaires Culturelles.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 225  
**Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration.** — Avis de vacance de cinq postes d'agent de catégorie A (F/H)..... 225  
**Secrétariat Général de la Ville de Paris.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H) ..... 227  
**Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H). 228  
**Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H) ..... 228

## CONSEIL DE PARIS

### Convocations de commissions

MARDI 2 FÉVRIER 2010  
(salle au tableau)

A 9 h — 4<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.  
A 9 h — 4<sup>e</sup> Commission du Conseil Général.  
A 9 h 30 — 9<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.  
A 9 h 30 — 9<sup>e</sup> Commission du Conseil Général.  
A 14 h 30 — 2<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.  
A 14 h 30 — 2<sup>e</sup> Commission du Conseil Général.  
A 15 h 30 — 8<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.  
A 15 h 30 — 8<sup>e</sup> Commission du Conseil Général.

MERCREDI 3 FEVRIER 2010  
(salle au tableau)

- A 9 h — 3<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.  
 A 9 h — 3<sup>e</sup> Commission du Conseil Général.  
 A 10 h 30 — 5<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.  
 A 10 h 30 — 5<sup>e</sup> Commission du Conseil Général.  
 A 14 h 30 — 6<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.  
 A 14 h 30 — 6<sup>e</sup> Commission du Conseil Général.  
 A 14 h 30 — 7<sup>e</sup> Commission du Conseil Municipal.  
 A 14 h 30 — 7<sup>e</sup> Commission du Conseil Général.  
 A 17 h 30 — 1<sup>re</sup> Commission du Conseil Général.  
 A 17 h 30 — 1<sup>re</sup> Commission du Conseil Municipal.

## MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

**Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement. — Arrêté n° 02/2010 portant création d'une Commission interne des marchés à la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement, ayant compétence pour les seuls marchés passés selon la procédure adaptée.**

Le Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2511-22 ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu la délibération n° DDATC 2008-085 du Conseil de Paris, en date des 21 et 22 avril 2008, portant délégation aux Conseils d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée de l'article 28 du Code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement n° 2008-09-031 en date du 19 mai 2008 portant délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée ;

Vu l'arrêté n° 11/2008 en date du 30 mai 2008 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Arrête :

Article premier. — Une Commission interne des marchés est créée à la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement, ayant compétence pour les seuls marchés passés selon la procédure adaptée.

Cette commission :

- dresse la liste des candidatures reçues,
- ouvre les offres reçues dans le délai imparti et dresse le procès-verbal,
- propose à la personne responsable du marché la liste des candidats invités à négocier,
- entend le résultat des négociations menées par le service compétent,
- propose un classement en vue d'une proposition à la personne responsable du marché, seule compétente pour attribuer le marché.

Art. 2. — La Commission des marchés est composée comme suit :

- Président : M. Laurent CHABAS, premier Adjoint au Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ;
- Suppléant : M. Xavier LAUGAUDIN, 4<sup>e</sup> adjoint au Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

— Titulaire : M. Thierry CAZAUX, conseiller du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

- Suppléante : Mme Amina BECHEUR, conseillère du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

— Titulaire : M. Christophe MOREAU, Directeur Général des Services du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

- Suppléant : M. Gildas LE PRIELLEC, chef du Pôle Financier.

Art. 3. — La Commission des marchés pourra en tant que de besoin se faire assister des fonctionnaires compétents de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement, des services centraux et/ou déconcentrés de la Ville de Paris.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et affiché dans les locaux de la Mairie d'arrondissement prévus à cet effet.

Art. 5. — Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris,

— M. le Maire de Paris,

— M. le Receveur Général des Finances,

— Mme la Directrice de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens.

Fait à Paris, le 21 janvier 2010

Jacques BRAVO

**Caisse des Ecoles du 14<sup>e</sup> arrondissement. — Désignation des personnalités appelées à faire partie du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles.**

Le Maire du 14<sup>e</sup> d'arrondissement de Paris,  
Président de la Caisse des Ecoles,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale et notamment ses articles 22 et 66 ;

Vu le décret n° 60-977 du 12 septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles ;

Vu le décret n° 83-838 du 22 septembre 1983 portant modification du décret n° 60-977 du 12 septembre 1960 ;

Arrête :

Article premier. — Les personnalités désignées par le Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris, Président de la Caisse des Ecoles, pour faire partie du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris, dont le nombre est fixé à trois, sont les suivantes :

- Mme Brigitte HLAVEK,
- Mme Eliane DUCLOZ,
- M. François TRINTZIUS.

Art. 2. — Leur mandat leur est confié pour une durée maximum de 3 ans, renouvelable et révocable.

Art. 3. — Le présent arrêté qui annule et remplace toutes dispositions antérieures sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation de cet arrêté sera adressée :

— à M. le Préfet de la Région d'Ile de France, Préfet de Paris, bureau du contrôle de la légalité ;

— à Mme la Directrice des Affaires Scolaires de la Ville de Paris ;

- aux intéressés ;
- au Directeur de la Caisse des Ecoles.

Fait à Paris, le 15 janvier 2010

*Le Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris,  
Président de la Caisse des Ecoles*

Pascal CHERKI

## VILLE DE PARIS

### Désignation des experts siégeant à la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de Commandes en formation de jury, relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour l'opération d'aménagement des berges du Canal Saint-Denis, entre le Rond-Point des Canaux à Paris et le Pont de Stains.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18 ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des marchés publics, et notamment ses articles 22, 25, 24 -I et 74 III-4° ;

Vu l'arrêté en date du 30 mars 2009 chargeant Mme Camille MONTACIÉ, Adjointe au Maire de Paris, de toutes les questions relatives aux marchés et à la politique des achats,

Vu la délibération n° 2009 R-46 du Conseil de Paris en date des 6, 7 et 8 juillet 2009, désignant Mme Camille MONTACIÉ en tant que représentant titulaire de la Ville de Paris, coordonnateur du groupement, au sein de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de Commandes pour la passation de marchés de maîtrise d'œuvre et d'études et diagnostics complémentaires pour l'opération d'aménagement des berges du Canal Saint-Denis,

Vu la délibération n° DVD 2009-123 des 6, 7 et 8 juillet 2009,

Vu la convention constitutive de groupement de commandes signée avec la Communauté d'agglomérations Plaine Commune et la SEMAVIP,

Arrête :

Article premier. — Les membres siégeant en qualité d'expert à la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de Commandes en formation de jury relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour l'opération d'aménagement des berges du Canal Saint-Denis, entre le Rond-Point des Canaux à Paris et le Pont de Stains, sont les suivants :

— Mme Annette HUARD, ingénieur en chef à la Division de l'Espace Public de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris,

— M. Valéry LORIOT, directeur du service des Parcs et Jardins de Plaine — Commune.

— M. François LECLERQ, architecte DPLG — urbaniste.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 janvier 2010

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjointe au Maire,  
Présidente de la Commission  
d'Appel d'Offres du Groupement  
en tant que représentante du Coordonnateur*

Camille MONTACIÉ

### Fixation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, du tarif horaire plancher applicable dans les haltes-garderies de la Ville de Paris.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la lettre circulaire n° 66 du 12 avril 2002 de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales portant sur le barème des participations familiales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris des 23 et 24 septembre 2002, modifiée par délibération des 7 et 8 juillet 2008, fixant les modalités de calcul des participations familiales dans les haltes-garderies de la Ville de Paris à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2002 ;

Vu la lettre du 18 janvier 2010 de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris fixant à 579,72 € le montant plancher correspondant au montant du revenu de solidarité active mensuel garanti à une personne seule avec un enfant, déduction faite du forfait logement ;

Sur proposition de la Directrice des Familles et de la Petite Enfance ;

Arrête :

Article premier. — Le tarif horaire plancher applicable dans les haltes garderies de la Ville de Paris est fixé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, selon le barème suivant :

	Familles d'un enfant	Familles de deux enfants	Familles de trois enfants	Familles de quatre enfants et +
Montant plancher du tarif horaire	0,35 €	0,29 €	0,23 €	0,17 €

Art. 2. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 janvier 2010

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*La Directrice des Familles  
et de la Petite Enfance*

Véronique DUROY

### Fixation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, du tarif journalier plancher applicable dans les crèches collectives, haltes-crèches, crèches familiales, jardins d'enfants et jardins maternels de la Ville de Paris.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la lettre circulaire n° 66 du 12 avril 2002 de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales portant sur le barème des participations familiales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris des 23 et 24 septembre 2002, modifiée par délibération des 7 et 8 juillet 2008, fixant les modalités de calcul des participations familiales dans les crèches collectives, haltes-crèches, crèches familiales, jardins d'enfants et jardins maternels de la Ville de Paris à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2002 ;

Vu la lettre du 18 janvier 2010 de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris fixant à 579,72 € le montant plancher correspondant au montant du revenu de solidarité active mensuel

garanti à une personne seule avec un enfant, déduction faite du forfait logement ;

Sur proposition de la Directrice des Familles et de la Petite Enfance ;

Arrête :

Article premier. — Le tarif journalier plancher applicable dans les crèches collectives, haltes-crèches, crèches familiales, jardins d'enfants et jardins maternels de la Ville de Paris est fixé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, selon le barème suivant :

	Familles d'un enfant	Familles de deux enfants	Familles de trois enfants	Familles de quatre enfants et +
Montant plancher du tarif journalier	3,48 €	2,90 €	2,32 €	1,74 €

Art. 2. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 janvier 2010

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Directrice des Familles  
et de la Petite Enfance*  
Véronique DUROY

### Délégation de signature du Maire de Paris (Direction des Affaires Culturelles).

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 9 juillet 2009 fixant l'organisation de la direction des affaires culturelles ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris,

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris est déléguée à Mme Laurence ENGEL, Directrice des Affaires Culturelles, à effet de signer, dans les limites des attributions de la Direction des Affaires Culturelles, tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice, la signature du Maire de Paris est déléguée à Mme Laurence PASCALIS, Directrice Adjointe et à Mme Geneviève RIALLE-SALABER, Sous-Directrice de l'Administration Générale.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice, de la Directrice Adjointe et de la Sous-Directrice de l'Administration Générale, la signature du Maire de Paris est déléguée à Mme Catherine HUBAULT, Sous-Directrice du Patrimoine et de l'Histoire et à M. Francis Pilon, Sous-Directeur de l'Education Artistique et des Pratiques Culturelles.

La signature du Maire de Paris est également déléguée pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les services placés sous leur autorité à :

- Mme Laurence PASCALIS, Directrice Adjointe, chargée de la Sous-Direction de la Création Artistique ;
- Mme Geneviève RIALLE-SALABER, Sous-Directrice de l'Administration Générale ;
- Mme Catherine HUBAULT, Sous-Directrice du Patrimoine et de l'Histoire ;
- M. Francis PILON, Sous-Directeur de l'Education Artistique et des Pratiques Culturelles.

Art. 2. — Les dispositions de l'article précédent ne sont pas applicables :

1. Aux actes et décisions se rapportant à l'organisation des services ;
2. Aux arrêtés pris en application de la loi du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances de l'Etat, les Départements, les Communes et les établissements publics ;
3. Aux décisions prononçant des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement ou le blâme ;
4. Aux arrêtés de remboursement de frais de paiement d'indemnités ou de dommages et intérêts à l'occasion d'actes ou de faits ayant engagé la responsabilité de la Ville de Paris lorsque la somme dépasse 1.000 € par personne indemnisée ;
5. Aux ordres de mission pour les déplacements de la Directrice.

Art. 3. — La signature du Maire de Paris est également déléguée, pour les affaires entrant dans leurs attributions respectives aux fonctionnaires dont les noms suivent :

*Service placé sous l'autorité de la Directrice :*

Service de la communication :

- Mme Catherine DESOUCHES-GRANGEON, chargée de mission, chef du service ;
- Mme Christel BORTOLI, chargée de mission, adjointe au chef de service.

*Service placé sous l'autorité de la Directrice Adjointe :*

Bureau de la Coordination des Subventions et des Relations avec le Conseil de Paris :

- M. Jean-Claude LEFEBVRE, chef de service administratif de la Commune de Paris, chef du bureau.

*Services placés sous l'autorité de la Sous-Directrice de l'Administration Générale :*

Pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les services de la Sous-Direction, en cas d'absence ou d'empêchement de la Sous-Directrice : M. François DUMAIL, architecte voyer en chef, Adjoint à la Sous-Directrice de l'Administration Générale, Mme Elisabeth RIBOT-VASTEL, attachée d'administrations parisiennes, adjointe à la Sous-Directrice de l'Administration Générale, chargée de la mission des affaires juridiques et domaniales.

Mission hygiène et sécurité :

- Mme Carine VALENZA-CLAVAUD, chargée de mission, responsable de la mission.

Service organisation et informatique :

- M. Bruno LE CHAUX, chargé de mission, chef du service.

Bureau du Budget et de la Coordination des Achats :

- Mlle Colette JACOB, chef de service administratif de la Commune de Paris, chef du bureau.

Bureau des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle :

- Mme Véronique ASTIEN, administratrice de la Ville de Paris, chef du bureau ;
- M. Eric TATON, attaché principal d'administrations parisiennes, adjoint au chef de bureau.

Bureau de la Logistique et des Moyens :

— Mme Christine ZMIJEWSKI, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau.

Bureau de l'Immobilier :

— M. Jérôme ESTRABAUD, ingénieur en chef des services techniques, chef du bureau ;

— M. Jean ROLLAND, architecte voyer en chef, adjoint au chef de bureau.

Services placés sous l'autorité de la Sous-Directrice du Patrimoine et de l'Histoire :Bureau des Musées :

— Mme Bénédicte DUSSERT, architecte voyer en chef, chef du bureau ;

— Mme Christine PRIEUR, attachée principale d'administrations parisiennes, adjointe au chef de bureau ;

— M. Guylain ROY, attaché d'administrations parisiennes, adjoint au chef de bureau, responsable de la section patrimoine immobilier et équipements ;

— Mme Marie-Claire BINDEL, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef de bureau, responsable de la section ressources et contrôle de gestion.

Bureau des Edifices Culturels et Historiques :

— Mme Laurence FOUQUERAY, architecte voyer en chef, chef du bureau ;

— Mme Laurence VIVET, ingénieure des services techniques, adjointe au chef de bureau ;

— Mme Suzanne BAKOUCHE, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef de bureau.

Département de l'Histoire de l'Architecture et de l'Archéologie de Paris :

— Mme Marie-Jeanne DUMONT, conservateur du patrimoine de la Ville de Paris, chef du département ;

— M. Sébastien POINTOUT, chargé de mission, Secrétaire Général ;

— M. Didier BUSSON, chargé de mission.

Conservation des Œuvres d'Art Religieuses et Civiles :

— M. Daniel IMBERT, conservateur général du patrimoine de la Ville de Paris, chef du service.

Bureau de l'Histoire et de la Mémoire :

— M. Pascal MATRAJA, attaché d'administrations parisiennes, chef du bureau.

Services placés sous l'autorité de la Directrice Adjointe, chargée de la Sous-Direction de la Création Artistique :

Pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les services de la Directrice Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice Adjointe : Mme Catherine PERDRIAL, attachée principale d'administrations parisiennes, chargée de mission, chef de la mission territoires, M. Arnaud LE BEL HERMILE, attaché principal d'administrations parisiennes, chargé de mission pour la sous-direction de la création artistique.

Bureau du Spectacle :

— Mme Marie-Pierre AUGER, administratrice de la Ville de Paris, chef du bureau ;

— Mme Claire BERGER-VACHON, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef de bureau.

Bureau de la Musique :

— M. Clément BODEUR-CREMIEUX, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau ;

Département de l'Art dans la Ville :

— M. Frédéric TRIAIL, attaché principal d'administrations parisiennes, chef du département.

Département des Evénements et des Actions Nouvelles :

— Mme Noëlle AUDEJEAN, chargée de mission, chef du département.

Services placés sous l'autorité du Sous-Directeur de l'Éducation artistique et des Pratiques culturelles :Bureau des Bibliothèques et de la Lecture :

— M. Charles LUGARO, attaché principal d'administrations parisiennes, adjoint au chef de bureau, responsable du service de l'action administrative ;

— Mme Françoise BERARD, conservatrice générale des bibliothèques, responsable du service du document et des échanges ;

— M. Gabor ARANY, attaché d'administrations parisiennes, responsable des travaux ;

— M. François LEGEAY, attaché d'administrations parisiennes, responsable de la gestion fonctionnelle des personnels de bibliothèques ;

— M. Jean-Claude UTARD, conservateur en chef des bibliothèques de la Commune de Paris, responsable du service des publics et du réseau ;

— M. Hugues WOLFF, attaché d'administrations parisiennes, responsable des achats.

Bureau des Enseignements Artistiques et des Pratiques Amateurs :

— Mme Florence TOUCHANT, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du bureau ;

— Mme Thérèse-Marie CHOTEAU, attachée principale d'administrations parisiennes, adjointe au chef de bureau ;

— M. Michel SIMONOT, attaché d'administrations parisiennes, responsable du pôle immobilier et travaux ;

— Mme Marie-Agnès PEDAILLE, attachée d'administrations parisiennes, responsable du pôle budget et marchés ;

— Mme Olivia PAULAT, attachée d'administrations parisiennes, responsable du pôle personnels.

A effet de signer les actes suivants :

1. Ampliations des arrêtés, actes, décisions, contrats et marchés préparés par la direction ;

2. Etats de produits et certificats négatifs de produits ;

3. Etats et pièces justificatives à joindre aux dossiers de mandatements, notamment certification des travaux, fournitures et prestations de services ;

4. Arrêtés et états de paiement à liquider sur les crédits de la Ville de Paris mis à la disposition par la direction ;

5. Arrêtés de mémoires et de comptes de travaux, fournitures et services (sur marchés et hors marchés) ;

6. Arrêtés de création et de gestion de régies de recettes et d'avances et bordereaux concernant les dépenses en régie ;

7. Arrêtés de restitution de trop-perçus ;

8. Arrêtés de mémoires et de comptes de travaux, fournitures et services (sur marchés et hors marchés) ;

9. Bordereaux de remboursement de cautionnement ;

10. Bordereaux de justification de dépenses en régies et pièces annexes ;

11. Copies de tous actes ou décisions d'ordre administratif et des expéditions destinées à être produites en justice ou annexées à des actes notariés ;

12. Actes administratifs pris dans le cadre de l'exécution du budget en dépenses et en recettes et, notamment, arrêtés et décisions de régularisation comptable, certificats, décomptes annexes et états de recouvrement des créances de la Ville de Paris ;

13. Certification du service fait ;

14. Certification conforme et ampliation des documents administratifs préparés par le service, agrément et mainlevée des cautions substituées aux retenues et garantie ;

15. Contrats d'assurance ;

16. Actes liés à l'exécution des marchés : agrément de sous-traitant, décisions de réception des travaux et tous actes concernant l'exécution des marchés publics ;

17. Conventions de stage pour l'attribution de bourse ;
18. Ordres de versement ;
19. Actes et décisions relatifs à la tenue des inventaires des biens meubles, y compris arrêtés de réforme ;
20. Signature des contrats d'abonnement concernant la fourniture d'eau, de gaz, d'électricité et d'air comprimé ;
21. Signature des ordres de service et bon de commande aux entreprises et fournisseurs ;
22. Formulaire de prêts des œuvres des musées et des œuvres ou documents patrimoniaux des bibliothèques de la Ville de Paris à des organismes culturels ;
23. Marchés passés selon la procédure adaptée (art. 28 du Code des marchés publics) d'un montant inférieur à 90 000 € H.T.

Art. 4. — La signature du Maire de Paris est également déléguée pour les affaires entrant dans leurs attributions respectives aux fonctionnaires dont les noms suivent :

*Sous-Direction de l'Administration Générale :*

Bureau des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle :

- Mme Véronique ASTIEN, administratrice de la Ville de Paris, chef du bureau ;
- M. Eric TATON, attaché principal d'administrations parisiennes, adjoint au chef de bureau (section des personnels des services centraux et archives) ;
- Mme Francine PATERNOT, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef de bureau (section des personnels des bibliothèques) ;
- Mlle Marie-Hélène PILLORGET, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef de bureau (section des personnels des enseignements artistiques) ;
- Mlle Armelle GROS, attachée d'administrations parisiennes, responsable de la cellule formation et évolution des métiers ;
- Mme Stéphanie SIGONNEY, attachée d'administrations parisiennes, adjointe au chef de bureau (section des personnels des musées) ;

A effet de signer :

1. Arrêtés d'accident de service ou de travail entraînant un arrêt de travail de moins de 11 jours ;
2. Arrêtés de mise en disponibilité ;
3. Arrêtés de validation de services ;
4. Arrêtés de congé avec ou sans traitement dans la limite de 6 mois ;
5. Arrêtés de mise en congé bonifié ;
6. Arrêtés d'I.F.D. pour les personnels de catégories B et C ;
7. Arrêtés de validation de services et de versement à la Caisse Nationale de Retraite des Collectivités Locales des sommes dues à ce titre ;
8. Arrêtés de paiement dans la limite des crédits inscrits au budget de la Direction des Affaires Culturelles ;
9. Décisions de titularisation sans reclassement, à l'exception de celles des conservateurs sortant de « l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques » et de « l'Institut National du Patrimoine » ;
10. Décisions de travail à temps partiel ;
11. Décisions de recrutement, de renouvellement et de fonction des agents vacataires ;
12. Décisions de congé maladie ordinaire, maternité, post natal, parental et d'adoption ;
13. Décisions d'affectation des agents de catégorie C ;
14. Décisions de suspension de traitement ;
15. Décisions de congé de maladie sans traitement dans la limite de 6 mois pour les personnels spécialisés et de service, ouvrier, administratif et techniques ;

16. Octroi de la prime d'installation ;
17. Octroi d'indemnités de fonction ;
18. Etats de frais de déplacements ;
19. Etats des traitements et indemnités ;
20. Attestations d'employeur pour état de prise ou cessation de fonctions ;
21. Conventions de stage ;
22. Assermentation ;
23. Mise à disposition « sous les drapeaux », congé pour période d'instruction militaire ;
24. Ampliations des arrêtés, actes et décisions relatives au personnel de la direction ;

Art. 5. — La signature du Maire de Paris est également déléguée aux fonctionnaires dont les noms suivent :

— Mme Geneviève RIALLE-SALABER, Sous-Directrice de l'Administration Générale, présidente de la Commission des Marchés de la Direction des Affaires Culturelles et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mlle Colette JACOB, chef de service administratif, chef du bureau du budget et de la coordination des achats ;

— Mme Elisabeth RIBOT-VASTEL, attachée d'administrations parisiennes, adjointe à la Sous-Directrice de l'Administration Générale, chargée de la mission des affaires juridiques et domaniales et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jérôme DOUARD, attaché principal d'administrations parisiennes ;

A effet de signer les actes suivants :

1. Décisions de la Commission des marchés de la Direction des Affaires Culturelles ;
2. Enregistrement des plis reçus dans le cadre de marchés sur appels d'offres et concours.

Art. 6. — La signature du Maire de Paris est également déléguée aux fonctionnaires dont les noms suivent

*Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire :*

Bureau des Musées :

— Musée d'Art Moderne : M. Fabrice HERGOTT, délégué à l'art moderne et contemporain de la Ville de Paris, chargé de la Direction du Musée d'Art Moderne.

— Maison de Balzac : M. Yves GAGNEUX, conservateur en chef du patrimoine de la Ville de Paris, Directeur de la Maison de Balzac.

— Musée Bourdelle : Mme Juliette LAFFON, conservatrice générale du patrimoine de la Commune de Paris, Directrice du Musée Bourdelle.

— Musée Carnavalet-Histoire de Paris, Crypte archéologique du parvis de Notre-Dame, Catacombes : M. Jean-Marc LERI, conservateur général du patrimoine de la Ville de Paris, Directeur du Musée Carnavalet, de la Crypte archéologique et des Catacombes.

— Musée Cernuschi, Musée des arts de l'Asie de la Ville de Paris : M. Gilles BEGUIN, conservateur en chef du patrimoine de la Ville de Paris, Directeur du Musée Cernuschi.

— Musée Cognacq-Jay, Musée du 18<sup>e</sup> siècle de la Ville de Paris : M. José de LOS LLANOS, conservateur en chef du patrimoine de la Ville de Paris, Directeur du Musée ;

— Musée Galliera, Musée de la mode de la Ville de Paris : Mme Fabienne FALLUEL, conservatrice en chef du patrimoine de la Ville de Paris, Directrice par intérim du Musée.

— Mémorial du Maréchal Leclerc de Hauteclocque et de la Libération. Musée Jean Moulin : Mme Christine LEVISSE-TOUZE, conservatrice en chef du patrimoine de la Ville de Paris, Directrice du Musée.

— Petit Palais, Musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris : M. Gilles CHAZAL, conservateur général du patrimoine de la Ville de Paris, Directeur du Musée.



— Maisons de Victor Hugo : Mme Danièle MOLINARI, conservatrice générale, Directrice du Musée.

— Musée de la Vie Romantique : M. Daniel MARCHESSEAU, conservateur général du patrimoine de la Ville de Paris, Directeur du Musée.

— Musée Zadkine : M. Sylvain LECOMBRE, conservateur en chef, Directeur par intérim du Musée.

#### Conservation des Œuvres d'Art Religieuses et Civiles :

— M. Daniel IMBERT, conservateur général du patrimoine de la Ville de Paris, chef du service.

A effet de signer les actes suivants :

1. signature des conventions de dépôts d'œuvres d'art ;
2. signature des formulaires ou contrats de prêts des œuvres des musées de la Ville de Paris à des organismes culturels ;
3. signature des contrats de prêts d'œuvres, consentis aux musées de la Ville de Paris, dans le cadre des expositions qu'ils organisent ;
4. signature des actes et décisions relatifs à la tenue de l'inventaire des collections et à la réalisation des récolements ;
5. certification du service fait.

Art. 6 bis. — La signature du Maire de Paris est également déléguée, en cas d'absence ou d'empêchement du chef d'établissement, à effet de signer la certification du service fait à :

— Musée d'Art Moderne : Mme Sylvie GLASER-CHUARD, chargée de mission, Secrétaire Générale.

— Musée Bourdelle : Mme Mercédès SAN MARTIN, chargée de mission, Secrétaire Générale.

— Musée Carnavalet-Histoire de Paris, Crypte archéologique du parvis de Notre-Dame, Catacombes : M. Jean-François SALAUN, attaché principal des administrations parisiennes, Secrétaire Général.

— Musée Galliera-musée de la mode de la Ville de Paris : M. Nicolas GABORIEAU, attaché des administrations parisiennes, Secrétaire Général.

— Mémorial du Maréchal Leclerc de Hautecloque et de la Libération-musée Jean Moulin : M. Pierre ARGAW, technicien des services culturels, Secrétaire Général.

— Petit Palais-musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris : Mme Déborah ZEBoulon, attachée principale d'administrations parisiennes, Secrétaire Générale.

— Maison de Victor Hugo : M. Thierry RENAUDIN, chargé de mission, Secrétaire Général.

Art. 7. — La signature du Maire de Paris est également déléguée pour les bons de commande des services placés sous leur autorité, à :

Maison d'exil de Victor Hugo à Guernesey :

— Mme Odile BLANCHETTE, agent technique contractuel.

La signature est également déléguée à Mme Odile BLANCHETTE pour tous les actes nécessaires au lancement, à la signature et à l'exécution des marchés régis par le droit local de l'île de Guernesey nécessaires à l'entretien et la conservation de la Maison d'exil de Victor Hugo.

Art. 8. — La signature du Maire de Paris est également déléguée à effet de représenter la Ville de Paris dans les assemblées de copropriétaires pour les locaux dont ils ont la charge à :

— Mme Anne-Marie ROHM, bibliothécaire, responsable de la bibliothèque Courcelles ;

— M. Frédéric BOUDINEAU, conservateur des bibliothèques de la Commune de Paris, responsable de la bibliothèque Parmentier ;

— M. Jean-François BARGOT, conservateur général des bibliothèques de la Commune de Paris, responsable de la bibliothèque Trocadéro ;

— Mme Martine ESPAGNET, bibliothécaire, responsable de la bibliothèque Vandamme ;

— Mme Françoise BERARD, conservatrice générale des bibliothèques, responsable du service du document et des échanges ;

— Mme Christine PECLARD, conservatrice des bibliothèques, responsable de la bibliothèque Saint Blaise ;

— Musée d'Art Moderne : M. Fabrice HERGOTT, Directeur du Musée d'Art Moderne et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Sylvie GLASER-CHUARD, Secrétaire Générale.

Art. 9. — Les dispositions de l'arrêté du 5 juin 2009 déléguant la signature du Maire de Paris à Mme Laurence ENGEL, Directrice des Affaires Culturelles sont abrogées.

Art. 10. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 11. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

— M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France ;

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 22 janvier 2010

Bertrand DELANOË

### **Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction des Ressources Humaines). — Modificatif.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié par l'arrêté du 6 février 2003, fixant la structure générale des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 2 octobre 2009 nommant M. Thierry LE GOFF, Directeur des Ressources Humaines de la Ville de Paris à compter du 2 octobre 2009 ;

Vu l'arrêté en date du 19 juin 2008 du Maire de Paris modifié par les arrêtés du 29 octobre 2008, 24 février, 21 avril, 4 septembre, 5 octobre, 3 novembre et 7 décembre 2009, déléguant la signature du Maire de Paris au Directeur des Ressources Humaines ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2009 nommant M. Patrick GEOFFRAY, Directeur Adjoint à la Direction des Ressources Humaines ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris,

Arrête :

Article premier. — L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 19 juin 2008 susvisé est modifié comme suit :

— Modifier comme suit les trois premiers paragraphes :

La signature du Maire de Paris est déléguée à M. Thierry LE GOFF, Directeur des Ressources Humaines, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Patrick GEOFFRAY, Directeur Adjoint, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de la Direction des Ressources Humaines, tous arrêtés, actes et décisions, ordres de mission des personnels de la DRH, préparés par les services placés sous leur autorité.

La signature du Maire de Paris est également déléguée à M. Marc-Antoine DUCROCQ, Sous-Directeur, à M. Jean-Paul de HARO, Sous-Directeur et à M. Dominique GAUBERT, Sous-Directeur, pour tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous leur autorité, à l'exception des ordres de service et bons de commande établis dans le cadre de marchés d'un montant unitaire supérieur à 230 000 € H.T. et, en cas d'absence ou d'empêchement simultanés de MM. Thierry LE GOFF et Patrick GEOFFRAY pour tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les différents services de la Direction des Ressources Humaines.

*Le reste sans changement.*

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris,
- M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France,
- aux intéressés.

Fait à Paris, le 18 janvier 2010

Bertrand DELANOË

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2010-001 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Bellefond, à Paris 9<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que des travaux doivent être entrepris rue de Bellefond, à Paris 9<sup>e</sup> et qu'il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation sur une section de cette voie ;

Considérant dès lors qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux qui s'échelonnent jusqu'au 30 avril 2010 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, dans la voie suivante du 9<sup>e</sup> arrondissement :

- Bellefond (rue de) : côté impair, au droit du n° 1.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables jusqu'au 30 avril 2010 inclus.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 janvier 2010

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques  
Chef de la 1<sup>re</sup> Section Territoriale de Voirie*

Bénédicte PERENNES

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2010-002 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue du Conservatoire, à Paris 9<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que des travaux doivent être entrepris rue du Conservatoire, à Paris 9<sup>e</sup> et qu'il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation sur une section de cette voie ;

Considérant dès lors qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux qui s'échelonnent jusqu'au 15 avril 2010 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, dans la voie suivante du 9<sup>e</sup> arrondissement :

- Conservatoire (rue du) :
  - côté impair, au droit du n° 15,
  - côté pair, au droit du n° 6.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables jusqu'au 15 avril 2010 inclus.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 janvier 2010

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieure en Chef des Services Techniques,  
Chef de la 1<sup>re</sup> Section Territoriale de Voirie*

Bénédicte PERENNES

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2010-004 abrogeant l'arrêté municipal n° STV 6/2009-102 du 20 novembre 2009 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans plusieurs voies des 10<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25, R. 417-10 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° STV 6-2009-102 du 20 novembre 2009 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans plusieurs voies, à Paris 10<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements ;

Considérant que des travaux de remplacement de conduites par la CPCU, rue de Meaux, à Paris 19<sup>e</sup> et place du Colonel Fabien, à Paris 10<sup>e</sup>, nécessitent de réglementer provisoirement la circulation générale dans la rue de la Grange aux Belles, à Paris 10<sup>e</sup> ainsi que le stationnement place du Colonel Fabien, à Paris 10<sup>e</sup> et rue de Meaux, à Paris 19<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 25 janvier au 5 mars 2010 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation sera établi provisoirement dans la voie suivante du 10<sup>e</sup> arrondissement, du 25 janvier au 5 mars 2010 inclus :

— Grange aux Belles (rue de la) : depuis la rue des Ecluses Saint-Martin vers et jusqu'à la place du Colonel Fabien.

Art. 2. — Le stationnement sera interdit provisoirement et considéré comme gênant la circulation publique dans les voies suivantes, du 25 janvier au 5 mars 2010 inclus :

— Colonel Fabien (place du) à Paris 10<sup>e</sup> : côté impair, au droit du n° 5 ;

— Meaux (rue de) à Paris 19<sup>e</sup> : côté impair, aux droits des n°s 27, 31, 33.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté municipal n° STV6-2009-102 du 20 novembre 2009 susvisé sont abrogées.

Art. 4. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 5 janvier 2010

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieure des Services Techniques,  
Chef de la 6<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

Christelle GODINHO

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2010-006 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation, rue Paul Crampel, à Paris 12<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique, à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 95-11572 du 23 octobre 1995 relatif aux sens uniques à Paris ;

Considérant que la réalisation d'importants travaux réalisés par FREE (entreprises INEO et R.P.S.) nécessitent la mise en sens unique, à titre provisoire, de la rue Paul Crampel, à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant dès lors qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 1<sup>er</sup> au 12 février 2010 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation provisoire sera établi, du 1<sup>er</sup> au 12 février 2010 inclus, dans la voie suivante du 12<sup>e</sup> arrondissement :

— Rue Paul Crampel, depuis la rue de Rambervillers vers et jusqu'à la rue du Sahel.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté susvisé du 23 octobre 1995 seront suspendues, à titre provisoire, en ce qui concerne la portion de voie citée en article 1<sup>er</sup> du présent arrêté du 1<sup>er</sup> au 12 février 2010 inclus.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 janvier 2010

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques  
Chef de la 8<sup>e</sup> section Territoriale de Voirie*

Emmanuel MARTIN

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2010-007 instaurant, à titre provisoire, un double sens de circulation rue de Rambervillers, Paris 12<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique, à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 95-11572 du 23 octobre 1995 relatif aux sens uniques à Paris ;

Considérant qu'il importe d'améliorer les conditions de circulation et d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique dans la Capitale ;

Considérant que dans le cadre d'importants travaux réalisés par FREE (entreprises INEO et R.P.S.), il convient de mettre en double sens, à titre provisoire, la rue de Rambervillers du 1<sup>er</sup> au 17 février 2010 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Un double sens de circulation sera établi dans la voie suivante du 12<sup>e</sup> arrondissement :

— Rambervillers (rue de), dans sa partie comprise entre l'avenue du Docteur Arnold Netter et la rue Paul Crampel.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 95-11572 du 23 octobre 1995 concernant la rue de Rambervillers, à Paris 12<sup>e</sup> seront suspendues, à titre provisoire, dans sa partie comprise entre l'avenue du Docteur Arnold Netter et la rue Paul Crampel, du 1<sup>er</sup> au 17 février 2010 inclus.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 janvier 2010

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques  
Chef de la 8<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

Emmanuel MARTIN

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2010-008 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Reuilly, à Paris 12<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2, et 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25, et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'importants travaux de la Voirie (entreprise FAYOLLE), rues de Reuilly et de Chaligny, à Paris 12<sup>e</sup>, il convient d'interdire, à titre provisoire, le stationnement et de le considérer comme gênant la circulation publique dans une portion de la rue de Reuilly ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonneront du 15 février au 19 mars 2010 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique, du 15 février au 19 mars 2010 inclus, dans la voie suivante du 12<sup>e</sup> arrondissement :

— Reuilly (rue de), côté impair, au droit des n°s 1 à 5 (4 places).

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et,

lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 janvier 2010

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques  
Chef de la 8<sup>e</sup> section Territoriale de Voirie*

Emmanuel MARTIN

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2010-013 autorisant le stationnement à certaines heures sur certains emplacements réservés aux opérations de livraisons à Paris dans les 3<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° 2006-130 du 13 décembre 2006 réglementant la circulation, l'arrêt et le stationnement des véhicules de distribution ou d'enlèvement de marchandises à Paris sur les voies de compétence municipale ;

Vu l'arrêté municipal n° 2006-131 du 13 décembre 2006 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons à Paris sur les voies de compétence municipale ;

Vu l'arrêté municipal n° 2009-010 du 12 février 2009 autorisant le stationnement à certaines heures sur certains emplacements réservés aux opérations de livraisons à Paris à titre expérimental ;

Vu l'arrêté municipal n° 2009-145 du 1<sup>er</sup> octobre 2009 prorogeant les dispositions de l'arrêté municipal n° 2009-010 du 12 février 2009 ;

Considérant que certains quartiers présentent un déficit de places de stationnement ;

Considérant que les aires de livraisons généralement inutilisées la nuit apparaissent comme un potentiel de stationnement intéressant en dehors des plages d'horaires de l'activité commerciale ;

Considérant qu'il convient de ne permettre le stationnement sur certaines aires de livraison qu'à la condition que des possibilités de livraisons par les professionnels restent assurées ;

Considérant que l'expérimentation, menée sur les 3<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements, a fait l'objet d'une évaluation et que celle-ci a permis de conclure que l'usage mixte de certaines aires de livraison a donné satisfaction ;

Considérant que dans ces conditions, il apparaît opportun d'autoriser le stationnement de 20 h à 7 h ainsi que les dimanches et jours fériés, sur certains emplacements réservés aux livraisons dans les 3<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements jusqu'à ce que ce dispositif soit étendu à l'ensemble des arrondissements parisiens ;

Sur proposition de la Directrice de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est autorisé de 20 h à 7 h ainsi que les dimanches et jours fériés, sur les aires de livraisons des 3<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements figurant dans l'annexe jointe du présent arrêté.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté sont applicables, à partir du 1<sup>er</sup> février 2010.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne, Le Directeur des Transports et de la Protection du Public et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 janvier 2010

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjointe au Maire de Paris,  
chargée des Déplacements, des Transports  
et de l'Espace Public*

Annick LEPETIT

**Annexe : liste des emplacements des ZL partagées  
du 3<sup>e</sup> arrondissement / Voies de compétence municipale**

N <sup>os</sup>	Désignation	Dénomination
13/15	rue des	Arquebusiers
4	rue	Barbette
3	rue de	Béarn
42	rue	Beaubourg
56/58	rue	Beaubourg
76	rue	Beaubourg
82	rue	Beaubourg
6	rue	Béranger
16	rue	Béranger
24/26	rue	Béranger
5	rue	Blondel
9	rue	Blondel
2	rue	Borda
7	rue du	Bourg l'Abbé
3	rue de	Braque
7	rue de	Braque
4	rue de	Bretagne
10	rue de	Bretagne
14	rue de	Bretagne
38	rue de	Bretagne
44	rue de	Bretagne
63	rue de	Bretagne
65	rue de	Bretagne
14/16	rue	Caffarelli
1	rue	Chapon
15	rue	Chapon
19	rue	Chapon

N <sup>os</sup>	Désignation	Dénomination
3	rue	Charles Dupuis
1	rue	Charlot
17	rue	Charlot
19	rue	Charlot
29/31	rue	Charlot
59/61	rue	Charlot
73	rue	Charlot
14	rue de la	Corderie
12	rue des	Coutures Saint-Gervais
14/16	rue	Debelleye
10	rue	Dupetit Thouars
12	rue	Dupetit Thouars
12/14	rue	Dupetit Thouars
5	rue	Elzevir
15	rue	Elzevir
6	rue des	Filles du Calvaire
7	rue des	Filles du Calvaire
25	rue des	Filles du Calvaire
5/7	rue des	Filles du Calvaire
10/12	rue des	Filles du Calvaire
3/5	rue du	Foin
10	rue des	Fontaines du Temple
14	rue des	Fontaines du Temple
4	rue de	Franche Comté
7	rue	Froissart
13	rue	Froissart
9/11	rue	Froissart
Vis-à-vis 47	rue des	Gravilliers
90	rue des	Gravilliers
1/3	rue des	Gravilliers
82/84	rue des	Gravilliers
13/15	rue	Greneta
30	rue du	Grenier Saint-Lazare
7 bis	rue	Meslay
10	rue	Meslay
11	rue	Meslay
16/18	rue	Meslay
19	rue	Meslay
21	rue	Meslay
27/29	rue	Meslay
55	rue	Meslay
55/59	rue	Meslay
56	rue	Meslay
63	rue	Meslay
67	rue	Meslay
7	rue des	Minimes
11	rue des	Minimes
12	rue des	Minimes
16/18	rue des	Minimes
4	rue	Montgolfier
7	rue	Montgolfier
6	rue de	Montmorency (zl1)
6	rue de	Montmorency (zl2)
15	rue de	Montmorency
19	rue de	Montmorency
3	rue	Notre-Dame de Nazareth
36	rue	Notre-Dame de Nazareth (zl1)
36	rue	Notre-Dame de Nazareth (zl2)
39	rue	Notre-Dame de Nazareth
53	rue	Notre-Dame de Nazareth

N <sup>os</sup>	Désignation	Dénomination
59	rue	Notre-Dame de Nazareth
65	rue	Notre-Dame de Nazareth
82	rue	Notre-Dame de Nazareth
92	rue	Notre-Dame de Nazareth
17	rue	Pastourelle
26/28	rue	Pastourelle
3	rue	Paul Dubois
3	rue	Payenne
6	rue	Payenne
3	rue	Perrée
14	rue	Perrée
22	rue de	Picardie
27	rue de	Picardie
34	rue de	Picardie
8	rue de	Poitou
29	rue de	Poitou
22/24	rue de	Poitou
25/27	rue de	Poitou
2	rue du	Pont aux Choux
18	rue du	Pont aux Choux
6/8	rue du	Pont aux Choux
16	rue	Portefoin
18	rue	Portefoin
4/6	rue	Portefoin
18	rue des	Quatre Fils
3/5	rue	Réaumur
9	rue	Réaumur
12	rue	Réaumur
13	rue	Réaumur
15	rue	Réaumur
21	rue	Réaumur
24/26	rue	Réaumur
34	rue	Réaumur
72	rue	Réaumur
1/3	rue du	Roi Doré
5	rue	Saint-Claude
Vis-à-vis 26	rue	Saint-Claude
14	rue	Saint-Gilles
149	rue	Saint-Martin
155	rue	Saint-Martin
169	rue	Saint-Martin
179	rue	Saint-Martin
210/212	rue	Saint-Martin
222	rue	Saint-Martin
234/236	rue	Saint-Martin
239	rue	Saint-Martin
241	rue	Saint-Martin
245	rue	Saint-Martin
246	rue	Saint-Martin
251	rue	Saint-Martin
325	rue	Saint-Martin
351	rue	Saint-Martin
355	rue	Saint-Martin
2	rue	Sainte-Anastase
1	rue	Sainte-Elisabeth
10	rue	Sainte-Elisabeth
31	rue de	Saintonge
32/34	rue de	Saintonge
48/50	rue de	Saintonge
56	rue de	Saintonge

N <sup>os</sup>	Désignation	Dénomination
60	rue de	Saintonge
38	rue de	Sévigné
46	rue de	Sévigné
78	rue du	Temple
126	rue du	Temple
138	rue du	Temple
148	rue du	Temple
185	rue du	Temple
20	rue de	Thorigny
31	rue des	Tournelles
47	rue des	Tournelles
51	rue des	Tournelles
78	rue des	Tournelles
88	rue des	Tournelles
Vis-à-vis 62	rue des	Tournelles
28	rue de	Turbigo
42	rue de	Turbigo
55	rue de	Turbigo
58/60	rue de	Turbigo
67	rue de	Turbigo
70	rue de	Turbigo
72	rue de	Turbigo
28	rue de	Turenne
32	rue de	Turenne
40	rue de	Turenne
58	rue de	Turenne
62/64	rue de	Turenne
68 bis	rue de	Turenne
80 bis	rue de	Turenne
96	rue de	Turenne
104	rue de	Turenne
111 bis	rue de	Turenne
114	rue de	Turenne
120	rue de	Turenne
121/123	rue de	Turenne
124	rue de	Turenne
129	rue de	Turenne
4	rue	Vaucanson
60	rue	Vieille du Temple
105/107	rue	Vieille du Temple
110	rue	Vieille du Temple
119	rue	Vieille du Temple
133	rue	Vieille du Temple
13	rue	Volta
39	rue	Volta
25	place des	Vosges

**Annexe : liste des emplacements des ZL partagées  
du 17<sup>e</sup> arrondissement / Voies de compétence municipale**

N <sup>os</sup>	Type voie	Dénomination
07/09	rue	Alphonse de Neuville
3	rue	Ampère
18	rue	Ampère
24	rue	Ampère
37	rue	Ampère
39	rue	Ampère
41	rue	Ampère
48	rue	Ampère
53	rue	Ampère
75	rue	Ampère

N <sup>os</sup>	Type voie	Dénomination
12/14	rue	Ampère
12	rue	Arthur Brière
13	rue	Baron
3	rue des	Batignolles
7	rue des	Batignolles
29	rue des	Batignolles
31	rue des	Batignolles
35	rue des	Batignolles
47	rue des	Batignolles
53	rue des	Batignolles
57	rue des	Batignolles
vis-à-vis 60	rue des	Batignolles
7	rue	Biot
21	rue	Biot
40	rue	Boursault
50	rue	Boursault
72	rue	Boursault
74	rue	Boursault
vis-à-vis 16	rue	Boursault
12	rue	Brochant
18	rue	Brochant
19	rue	Brochant
61	rue	Cardinet
87	rue	Cardinet
88	rue	Cardinet
97/99	rue	Cardinet
100	rue	Cardinet
101	rue	Cardinet
105	rue	Cardinet
106	rue	Cardinet
124	rue	Cardinet
127	rue	Cardinet
132	rue	Cardinet
141	rue	Cardinet
143	rue	Cardinet
154	rue	Cardinet
176	rue	Cardinet
184	rue	Cardinet
Vis-à-vis 130	rue	Cardinet
156	rue	Cardinet
4	rue	Clairaut
20	rue	Clairaut
81/83	avenue de	Clichy
86	avenue de	Clichy
92/94	avenue de	Clichy
99	avenue de	Clichy
104	avenue de	Clichy
106	avenue de	Clichy
119	avenue de	Clichy
136	avenue de	Clichy
160	avenue de	Clichy
1	rue	Collette
5	villa	Compoint
11	villa	Compoint
vis-à-vis 4	villa	Compoint
4	rue des	Dames
18	rue des	Dames
20	rue des	Dames
22	rue des	Dames
28	rue des	Dames

N <sup>os</sup>	Type voie	Dénomination
34	rue des	Dames
60	rue des	Dames
68	rue des	Dames
4	rue	Daubigny
18	rue	Daubigny
24	rue	Daubigny
7	rue	Davy
15	rue	Davy
4bis	rue	Davy
4	rue des	Epinettes
10	rue des	Epinettes
27	rue des	Epinettes
5	rue	Eugène Flachat
6	rue de la	Félicité
18	rue de la	Félicité
21	rue de la	Félicité
22/24	rue de la	Félicité
6/8	rue	Gauthey
15	rue	Gauthey
29	rue	Gauthey
39	rue	Gauthey
11	rue	Gustave Doré
3/5	rue	Guy Môquet
19	rue	Guy Môquet
23	rue	Guy Môquet
36	rue	Guy Môquet
48	rue	Guy Môquet
52	rue	Guy Môquet
59	rue	Guy Môquet
67/69	rue	Guy Môquet
8	rue	Jacquemont
12	rue	Jacquemont
18	rue	Jacquemont
9	rue	Jean Leclair
22	rue	Jouffroy d'Abbans
26	rue	Jouffroy d'Abbans
39	rue	Jouffroy d'Abbans
31	rue	Jouffroy d'Abbans
36 bis	rue	Jouffroy d'Abbans
53 bis	rue	Jouffroy d'Abbans
2	rue	Juliette Lamber
73	rue	La Condamine
80	rue	La Condamine
88	rue	La Condamine
3/5	rue de	La Jonquière
17/19	rue de	La Jonquière
22 bis	rue de	La Jonquière
26/30	rue de	La Jonquière
58/60	rue de	La Jonquière
1 bis	rue	Lacaille
7	rue	Lacaille
9	rue	Lacaille
6	rue	Lacroix
36/38	rue	Lacroix
46	rue	Lacroix
1	rue	Lantiez
11	rue	Lantiez
37/39	rue	Lantiez
5	rue	Lecluse
59	rue	Legendre

N <sup>os</sup>	Type voie	Dénomination
63	rue	Legendre
77	rue	Legendre
79	rue	Legendre
93	rue	Legendre
117	rue	Legendre
120	rue	Legendre
121	rue	Legendre
141	rue	Legendre
142	rue	Legendre
147	rue	Legendre
161	rue	Legendre
177	rue	Legendre
178	rue	Legendre
181	rue	Legendre
187	rue	Legendre
193	rue	Legendre
200	rue	Legendre
127/129	rue	Legendre
163/165	rue	Legendre
2	rue	Lemercier
28	rue	Lemercier
35	rue	Lemercier
52	rue	Lemercier
70	rue	Lemercier
80	rue	Lemercier
83	rue	Lemercier
88	rue	Lemercier
89	rue	Lemercier
98	rue	Lemercier
4	place du	Maréchal Juin
8	rue des	Moines
16	rue des	Moines
vis-à-vis 19	rue des	Moines
30	rue des	Moines
43	rue des	Moines
46	rue des	Moines
52	rue des	Moines
vis-à-vis 52	rue des	Moines
84/86	rue des	Moines
114	rue des	Moines
7	rue du	Mont Dore
17	rue du	Mont Dore
13	rue	Nicolas Chuquet
44	rue	Nollet
50	rue	Nollet
83	rue	Nollet
90	rue	Nollet
96	rue	Nollet
102	rue	Nollet
106	rue	Nollet
107	rue	Nollet
114	rue	Nollet
2	rue	Paul Borel
1	boulevard	Pereire
16	boulevard	Pereire
17	boulevard	Pereire
21	boulevard	Pereire
27	boulevard	Pereire
32	boulevard	Pereire
44	boulevard	Pereire

N <sup>os</sup>	Type voie	Dénomination
59	boulevard	Pereire
97	boulevard	Pereire
100	boulevard	Pereire
109	boulevard	Pereire
119	boulevard	Pereire
123	boulevard	Pereire
vis-à-vis 26	rue	Philibert Delorme
18	rue	Pouchet
24	rue du	Printemps
3	rue	Puteaux
15	rue	Puteaux
93	rue de	Rome
101	rue de	Rome
115	rue de	Rome
149	rue de	Rome
159	rue de	Rome
vis-à-vis 16	rue	Saint-Jean
11/13	avenue de	Saint-Ouen
33	avenue de	Saint-Ouen
39	avenue de	Saint-Ouen
49	avenue de	Saint-Ouen
63	avenue de	Saint-Ouen
69	avenue de	Saint-Ouen
77	avenue de	Saint-Ouen
89/93	avenue de	Saint-Ouen
113	avenue de	Saint-Ouen
3	rue	Sauffroy
13	rue	Sauffroy
17/19	rue	Sauffroy
83	rue de	Saussure
92/94	rue de	Saussure
115	rue de	Saussure
131	rue de	Saussure
63	rue de	Tocqueville
114	rue de	Tocqueville
39	rue	Truffaut
63	rue	Truffaut
76	rue	Truffaut
81	rue	Truffaut
82	rue	Truffaut
118	rue	Truffaut
9	rue	Verniquet
35/37	rue	Verniquet
vis-à-vis 45	rue	Verniquet
70	avenue de	Villiers
76	avenue de	Villiers
80	avenue de	Villiers
86	avenue de	Villiers
97	avenue de	Villiers
104	avenue de	Villiers
124	avenue de	Wagram
138	avenue de	Wagram
145	avenue de	Wagram
150	avenue de	Wagram
154	avenue de	Wagram
159	avenue de	Wagram



**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2010-017 neutralisant, à titre provisoire, la circulation générale dans la rue Ferdinand de Behagle, à Paris 12<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique, à Paris ;

Considérant qu'il importe d'améliorer les conditions de circulation et d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique dans la Capitale ;

Considérant que, dans le cadre des travaux du tramway T3, d'importants travaux de voirie conduisent à neutraliser, provisoirement, les règles de circulation dans la rue Ferdinand de Behagle, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Sur proposition de la Directrice de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — La rue Ferdinand de Behagle, à Paris 12<sup>e</sup> est neutralisée, à titre provisoire, à la circulation générale le 7 février 2010 de 8 h à 19 h.

Art. 2. — Ces dispositions ne s'appliqueront pas aux véhicules de secours.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 janvier 2010

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Ingénieur Général*  
*Chef du Service des Déplacements*  
Patrick LEFEBVRE

**Direction des Ressources Humaines. — Nomination d'une administratrice de la Ville de Paris.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 18 janvier 2010,

Mme Sophie PRINCE, administratrice civile hors classe du Ministère de l'Education Nationale, est nommée sur un emploi d'administrateur hors classe de la Ville de Paris et affectée à la Direction des Ressources Humaines, pour être chargée de la Sous-Direction du Développement des Ressources Humaines, pour une période de 3 ans, à compter du 18 janvier 2010.

A compter du 18 janvier 2010, Mme Sophie PRINCE est mise, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

**Direction des Ressources Humaines. — Désignation d'un chef de bureau à la Direction de la Prévention et de la Protection.**

Par décision en date du 12 janvier 2010 :

— Mlle Lucie BERTOUX, attachée d'administrations parisiennes stagiaire, à la Direction de la Prévention et de la Protection, est nommée en qualité de chef de bureau des contrats de sécurité, à compter du 8 décembre 2009.

**Direction des Ressources Humaines. — Remplacement d'un représentant du personnel à la Commission Administrative Paritaire n° 011 (Secrétaires administratifs).**

Conformément au décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié et à l'article 6 du décret n° 89-229 du 17 avril 1989. M. Gilles CUISIN est nommé représentant du personnel suppléant au sein de la Commission Administrative Paritaire n° 011 en remplacement de Mme Isabelle PACINI-DAOUD, démissionnaire.

Fait à Paris, le 11 janvier 2010

Pour le Directeur des Ressources Humaines  
et par délégation,

*Le Sous-Directeur des Emplois  
et des Carrières*

Marc-Antoine DUCROCQ

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours pour l'accès au corps des adjoints techniques (F/H) de la Commune de Paris — grade d'adjoint technique de 1<sup>re</sup> classe — dans la spécialité maintenance de la voie publique, ouvert à partir du 23 novembre 2009, pour trois postes.**

1 — M. JUMEAU Georges

2 — M. CELESTE Geoffroy

3 — M. OBROU Ben Théodore.

Arrête la présente liste à 3 (trois) noms.

Fait à Paris, le 20 janvier 2010

*Le Président du Jury*

Gérard MOISAN

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer aux épreuves d'admission du concours interne pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris, grade adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe, dans la spécialité électrotechnicien, ouvert à partir du 23 novembre 2009 pour douze postes.**

1 — M. ABDOUN Samir

2 — M. ABOU Hamady

3 — BOISFER Fernand

4 — CANY CANIAN Jean-Bernard

5 — CHETTOUF Hakim

6 — DEGBOE Noel

7 — DIOP Amadou

8 — FERRIER Guillaume

9 — GARDIOLE Claude-Martin

10 — GOLVET Charles

11 — MAKOURI Abdelhak

12 — MALASKI Frédéric

13 — MERION Daniel

14 — N DIAYE Abdoulaye

15 — NABEYRAT Vincent

- 16 — NALLATAMBY Thore
- 17 — OUMERHATTAB Acharaf Ali
- 18 — PIERLOT Jérôme
- 19 — POIZOT Emmanuel
- 20 — ROSAN Francky
- 21 — TAGORE Abdon Gervais
- 22 — TALMASSON Félix
- 23 — TRANQUILLIN Bruno
- 24 — TRAORE Lassana.

Arrête la présente liste à vingt-quatre (24) noms.

Fait à Paris, le 15 janvier 2010

*Le Président du Jury*

Edmond MOUCEL

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidats autorisés à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris, grade adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe, dans la spécialité électrotechnicien ouvert à partir du 23 novembre 2009 pour douze postes.**

- 1 — M. BARTHONNET Joffrey
- 2 — BELORGEY Alexandre
- 3 — BOUIT Gaëtan
- 4 — CHARPENTIER Gabriel
- 5 — CHEKKAL Mabrouk
- 6 — CHERKAOUI Younès
- 7 — DAMOUR Antoine
- 8 — DUHAMEL Davy
- 9 — DUMOULIN Francito
- 10 — DUONG Pierre
- 11 — FERRARIS Stéphane
- 12 — GAUTRON Olivier
- 13 — GAYE Djiby
- 14 — GESMIER Rémi
- 15 — GLEMAREC Bruno
- 16 — GRENIER Frédéric
- 17 — GUERREIRO Eric
- 18 — HAJJOUBI Hassan
- 19 — JELLOULI Driss
- 20 — KISSI Mustapha
- 21 — KOITA Birante
- 22 — LEANG Young Stéphane
- 23 — LEISER Emmanuel
- 24 — LORNE Michaël
- 25 — MARIE LUCE Evans
- 26 — MAZA Elhoucine
- 27 — MERCHER Je
- 28 — MERIGUET Guillaume
- 29 — MOMPEROUSSE Clifford
- 30 — NDIAYE Hamidou
- 31 — NORBAL Rudy
- 32 — PAIVA Didier

- 33 — PERNOT Pacal
- 34 — ROBINEAU Arnaud
- 35 — SIMON Anthony.

Arrête la présente liste à trente-cinq (35) noms.

Fait à Paris, le 15 janvier 2010

*Le Président du Jury*

Edmond MOUCEL

## DEPARTEMENT DE PARIS

**Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction des Ressources Humaines). — Modificatif.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu les arrêtés mettant, en tant que de besoin, certains fonctionnaires de la Ville de Paris à la disposition du Département de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 2 octobre 2009 nommant M. Thierry LE GOFF, Directeur des Ressources Humaines de la Ville de Paris à compter du 2 octobre 2009 ;

Vu l'arrêté en date du 19 juin 2008 du Maire de Paris modifié par les arrêtés du 29 octobre 2008, du 24 février, 21 avril, 4 septembre, 5 octobre, 3 novembre et 7 décembre 2009, déléguant la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général au Directeur des Ressources Humaines ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2009 nommant M. Patrick GEOFFRAY, Directeur Adjoint à la Direction des Ressources Humaines ;

Sur la proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris,

Arrête :

Article premier. — L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 19 juin 2008 susvisé est modifié comme suit :

— Modifier comme suit les trois premiers paragraphes :

La signature du Maire de Paris est déléguée à M. Thierry LE GOFF, Directeur des Ressources Humaines, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Patrick GEOFFRAY, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de la Direction des Ressources Humaines, tous arrêtés, actes et décisions, ordres de mission des personnels de la DRH, préparés par les services placés sous leur autorité.

La signature du Maire de Paris est également déléguée à M. Marc-Antoine DUCROCQ, Sous-Directeur, à M. Jean-Paul de HARO, Sous-Directeur et à M. Dominique GAUBERT, Sous-Directeur, pour tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous leur autorité, à l'exception des ordres de service et bons de commande établis dans le cadre de marchés d'un montant unitaire supérieur à 230 000 € H.T. et, en cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Thierry LE GOFF et Patrick GEOFFRAY pour tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les différents services de la Direction des Ressources Humaines.

*Le reste sans changement.*

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet du Département de Paris,

— M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France,

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 18 janvier 2010

Bertrand DELANOË

**Direction des Ressources Humaines — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours public sur titres pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs — spécialité conseiller en économie sociale et familiale — du Département de Paris, ouvert à partir du 7 décembre 2009, pour dix postes.**

- 1 — Mlle PEREZ Anne-Laure
- 2 — Mlle MARIE JOSEPH Célia
- 3 — Mlle DELOPHONT Dora
- 4 — Mlle LE COUSTER Elen
- 5 — Mlle PEDACCINI Gaëlle
- 6 — Mlle YVER Adèle
- 7 — Mlle BELGHERBI Soumia
- 8 — Mlle SEIGNEUR Amandine
- 9 — Mlle BASSON Cristilla
- 10 — Mlle RIBEIRO DA MOTA Célia.

Arrête la présente liste à 10 (dix) noms.

Fait à Paris, le 19 janvier 2010

*La Présidente du Jury*

Louisa YAHIAOUI

**ASSISTANCE PUBLIQUE -  
HOPITAUX DE PARIS**

**Arrêté n° 2010-0009 DG relatif à la désignation des représentants de l'administration, titulaires et suppléants, siégeant à la Commission de Réforme de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris — Modificatif.**

Le Directeur Général  
de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment son article R. 716-3-11 ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, constituant le titre IV du statut général des fonctionnaires, et notamment son article 41 ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins, à l'organisation des Comités médicaux et des Commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 modifié, relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 août 2004 relatif aux Commissions de réforme des agents de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 septembre 1993, créant une Commission de Réforme à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2005-335-1 du 1<sup>er</sup> décembre 2005 modifiant l'arrêté préfectoral du 16 septembre 1993 relatif à la composition des membres et à la désignation des représentants de l'Administration et des représentants du personnel, titulaires et suppléants siégeant à la Commission de réforme de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté n° 2009-0197 DG du 16 octobre 2009 relatif à la désignation des représentants de l'Administration titulaires et suppléants siégeant à la Commission de réforme de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Le Secrétaire Général entendu,

Arrête :

Article premier. — L'arrêté directorial n° 2009-0197 DG du 16 octobre 2009 susvisé, est modifié comme suit :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la liste des représentants de l'Administration choisis par le Président de la Commission de réforme de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, parmi les représentants de l'Administration de catégorie A, désignés au sein des Commissions Administratives Paritaires de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, est arrêtée conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Art. 2. — Le Secrétaire Général et la Directrice des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 janvier 2010

Pour Le Directeur Général  
et par délégation,

*Le Secrétaire Général*

Dominique GIORGI

**Annexe : liste des représentants de l'Administration  
(titulaires)  
Mandature à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008**

Noms	Prénoms	Grades	Sites
ALEXANDRE	Joël	Directeur d'hôpital	HENRI MONDOR
AMSELLI	Alban	Directeur d'hôpital	PITIE SALPETRIERE
BACLE	Véronique	Attaché d'adm. hosp.	ARMAND TROUSSEAU
BAGOE FONTA	Marie-Claire	Directeur des soins	RENE MURET
BELLANGER	Laurent	Cadre sup.	AVICENNE
BERTRAND-PANEL	Michèle	Directeur d'hôpital	SIEGE
BRUN	Jean-Michel	Cadre sup. inf.	HAD
CACHIN	Marie-Hélène	Attaché d'adm. hosp.	BICHAT
CALMEL	Caroline	Directeur d'hôpital	RENE MURET
CHEMINANT	Brigitte	Directeur d'hôpital	DHOS
CUVILLIER	Christian	Ingénieur	SAINT-LOUIS
DAUTEL	Anne-Claude	Directrice d'hôpital	SIEGE

Noms	Prénoms	Grades	Sites
DE LA ROCHE-LAMBERT	Elisabeth	Directeur d'hôpital	H.E.G.P.
DEVAUCHELLE	Philippe	Directeur d'hôpital	RENE MURET
FALANGA	Olivier	Directeur d'hôpital	BICETRE
FEREC	Marie-Pierre	Directeur d'hôpital	SIEGE
FINKELSTEIN	Pascale	Directeur d'hôpital	SIEGE
FORTE	Stéphanie	Directeur d'hôpital	CHARLES FOIX
GAVARY	Alain	Attaché d'adm. hosp.	BEAUJON
GERAIN BREUZARD	Marie-Noëlle	Directeur d'hôpital	ARMAND TROUSSEAU
GUERAUD	Marie-Agnès	Directeur des soins	HAD
HEGOBURU	Anne	Directeur d'hôpital	H.E.G.P.
INTHAVONG	Karen	D.S.S.I.	LARIBOISIERE
JOUANNET	Marinette	Attaché d'adm. hosp.	RAYMOND POINCARE
LARIVEN	Sylvie	Directeur d'hôpital	AVICENNE
LELOUP	Sébastien	Directeur d'hôpital	NECKER
LHERMITE	Patrick	Ingénieur	BICETRE
LUX	Delphine	Directeur d'hôpital	H.E.G.P.
MAGGI	Martine	Directeur des soins	SAINT-LOUIS
MARCHAL	Denis	Ingénieur	SIEGE
MARIN LA MESLEE	Véronique	Directeur des soins	PITIE SALPETRIERE IFSI
MARTIN-MARTINIÈRE	Odon	Directeur d'hôpital	JOFFRE DUPUYTREN
MOTTE	Marion	D.E.S.S.	SIEGE
OLIVIER	Marinette	Directeur d'hôpital	LARIBOISIERE
PEAN	Jean-Michel	Directeur d'hôpital	RAYMOND POINCARE
PILLET	Catherine	Directeur d'hôpital	SIEGE
PROMONET	Ghislain	Directeur d'hôpital	HENRI MONDOR
ROUZEAU	Christine	Attaché d'adm. hosp.	NECKER
SIMON	Eric	Directeur d'hôpital	BICHAT
THERRE	Alexandre	Directeur d'hôpital	ANTOINE BECLERE
TOULLEC	Marie-Renée	Directeur d'hôpital	RENE MURET
VERDIER	Serge	Ingénieur	H.E.G.P.
VEYER	Christiane	Directeur des soins	CHENEVIÈRE-MONDOR

**Annexe : liste des représentants de l'Administration  
(suppléants)  
Mandature à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008**

Noms	Prénoms	Grades	Sites
AVET	Stéphane	Cadre de Santé	AVICENNE
BACLE	Philippe	Attaché d'adm. hosp.	HOTEL DIEU
BARBIER	Nadine	Directeur d'hôpital	SIEGE
BAUDRY	Patrick	Directeur d'hôpital	HOTEL DIEU
BELLIOT	Catherine	Attaché d'adm. hosp.	SAINTE-PERINE
BENSAÏD	Marianne	Directeur d'hôpital	PITIE/SALPETRIERE
BENTOUNSI	Alain	D.S.S.I.	H.E.G.P.
BOULAT	Bernard	Cadre Sup. de Santé	S.C.A. - S.M.S.
CABANIS	Jean-Noël	Directeur d'hôpital	SIEGE
CADET	Danielle	D.S.S.I.	LARIBOISIERE
CASONATO	Eric	Attaché d'adm. hosp.	PITIE/SALPETRIERE
CASTELAIN	Céline	Directeur d'hôpital	H.E.G.P.
CESBRON	Magali	Attaché d'adm. hosp.	ANTOINE BECLERE
CHOLLET	Marie-Jo	Attaché d'adm. hosp.	PITIE/SALPETRIERE
COSIALLS	Pascale	Directeur d'hôpital	ANTOINE BECLERE
COURTOIS	Jacques	Cadre sup.	AVICENNE
DARDEL	Anne	Directeur d'hôpital	DHOS
DAVOST	Chantal	Directeur d'hôpital	SIEGE
DEGRIS	Josette	Attaché d'adm. hosp.	SAINT-LOUIS
DELAMARE	Patrick	D.S.S.I.	SAINT-ANTOINE
DELBECKE	Olivier	Attaché d'adm. hosp.	SIEGE
DOMAIN	Erik	Directeur d'hôpital	BEAUJON
DUVERNOIS	Romain	Ingénieur	TENON
ERTEL	Françoise	Directeur des soins	CHARLES FOIX
ETIENNE	Micheline	Attaché d'adm. hosp.	SIEGE
FIORI	Colette	Attaché d'adm. hosp.	SAINT-ANTOINE
FOUREAU	Anita	Directeur des soins	LARIBOISIERE
GALITA	Bernard	Cadre de Santé	HOTEL DIEU
GAYET	Gwen-Aële	Directeur d'hôpital	BROCA
GLAIN	Nathalie	Attaché d'adm. hosp.	LARIBOISIERE
GOSSE	Armande	D.S.S.I.	A. CHENEVIÈRE H. MONDOR

Noms	Prénoms	Grades	Sites
GRAU	Marcel	Attaché d'adm. hosp.	LARIBOISIERE
HAMON	Marie-Elisabeth	Attaché d'adm. hosp.	A. CHENEVIER H. MONDOR
HANNO	Yvette	Directeur d'hôpital	HAD
HAREL	Marie-Josée	Attaché d'adm. hosp.	RENE MURET
HUBIN	Jérôme	Directeur d'hôpital	SIEGE
JANCOURT	Daniel	Directeur d'hôpital	SIEGE
LACOUR	Lydia	Attaché d'adm hosp.	ROBERT DEBRE
LADEGAILLERIE	Geneviève	Cadre Sup. de Santé	SIEGE
LAIGRE	Julie	Directeur d'hôpital	CHARLES RICHET
LALLIER	Patrick	D.S.S.I.	A. CHENEVIER H. MONDOR
LANSAC	Claire	Attaché d'adm. hosp.	LARIBOISIERE
LASFARGUES	Florence	Directeur d'hôpital	SIEGE
LAVOLLE-MAUNY	Marie-Hélène	Directeur d'hôpital	CHARLES FOIX
LAVOUE	Emmanuel	Directeur d'hôpital	SIEGE
LECLERC	Isabelle	Directeur d'hôpital	H.E.G.P.
LEGARÇON	Agnès	Attaché d'adm. hosp.	ANTOINE BECLERE
LEGUAY	Catherine	D.E.S.S.	ROBERT DEBRE
LE HEBEL	Monique	Cadre Sup. de Santé	AVICENNE
LESAGE	Agnès	Directeur d'hôpital	SIEGE
LE TALLEC	Josiane	Cadre sup. de Santé	COCHIN
LOPEZ	Sabrina	Directeur d'hôpital	EMILE ROUX
MACHERET	Anne-Marie	Cadre de Santé	COCHIN
MAGES	Jacqueline	Attaché d'adm. hosp.	AGEPS
MAISONNEUVE	Pauline	Attaché d'adm. hosp.	BEAUJON
MALHERBE	Pierre	Directeur d'hôpital	HENRI MONDOR
MALTERRE	Michèle	Attaché d'adm. hosp.	JEAN VERDIER
MARCHALOT	Geneviève	D.S.S.I.	SIEGE
MARGIRIER	Catherine	Attaché d'adm. hosp.	SIEGE
MAUNIER	Sophie	D.E.S.S.	PAUL BROUSSE
MERCIER	Martine	Attaché d'adm. hosp.	CHARLES FOIX
MICHENEAU	Sylvie	D.E.S.S.	GEORGES CLEMENCEAU

Noms	Prénoms	Grades	Sites
MOUROT	Lisette	Cadre Sup. de Santé	HOTEL DIEU
NALLET	Christine	D.S.S.I.	ARMAND TROUSSEAU
PERES	Pierre	Attaché d'adm. hosp.	ANTOINE BECLERE
PETIT	Agnès	Ingénieur	PITIE/ SALPETRIERE
PELLE	Renaud	Directeur d'hôpital	SAINT-ANTOINE
PEZZETTI	Françoise	Cadre Sup. De Santé	BEAUJON
PICHON	Caroline	D.S.S.I.	HOTEL DIEU
POMMIER	Marc	Ingénieur	A. CHENEVIER H. MONDOR
PRUDHOMME	Agnès	Attaché d'adm. hosp.	SCA-SMS
QUISSAC	Emmanuel	Directeur d'hôpital	SIEGE
RAISON	Emmanuel	Directeur d'hôpital	SAINT-LOUIS
SAINCRIT	Gérard	Attaché d'adm. hosp.	A. CHENEVIER H.MONDOR
SAUNIER	Séverine	Directeur d'hôpital	SAINTE-PERINE
SIDOROK	Florence	Cadre de Santé	HOTEL DIEU
TAPIA	Corinne	Cadre Sup. de Santé	BEAUJON
TEIXEIRA	Agueda	D.S.S.I.	AVICENNE - IFSI
TERQUEM	Sophie	Directeur d'hôpital	S.C.B.
TERRADAS	Catherine	Cadre Sup. de Santé	LOUIS MOURIER
TERRINE	Bruno	Attaché d'adm. hosp.	SALPETRIERE
THAREL	Laure	Directeur d'hôpital	AGEPS
TIELES	Claire	Directeur d'hôpital	SIEGE
TRIPAULT	Ludovic	Cadre sup. de Santé	H.E.G.P.
VAN ACKER	David	Attaché d'adm. hosp.	CHARLES FOIX
VERGER	Claire	Attaché d'adm. hosp.	A. CHENEVIER H. MONDOR

## PREFECTURE DE POLICE

### Arrêté n° 2010-00016 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à M. Nasser AHMED, né le 5 février 1972, Gardien de la Paix affecté à la Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 12 janvier 2010

Michel GAUDIN

**Arrêté n° 2010-00029 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.**

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée aux gardiens de la paix suivants, affectés au sein de la Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne :

- Mme Maryline HEITZMANN, née le 20 août 1974 ;
- M. Jérôme QUILLET, né le 31 juillet 1975 ;
- M. Adama DIENG, né le 2 septembre 1975.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 janvier 2010

Michel GAUDIN

**Arrêté n° 2010-00058 portant agrément de l'Association Départementale d'Enseignement et de Développement du Secourisme de Paris (A.D.E.D.S. 75), pour les formations aux premiers secours.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2512-17 ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, notamment ses articles 3 à 40 ;

Vu le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

Vu le décret n° 92-1195 du 5 novembre 1992 modifié relatif à la formation d'instructeur de secourisme ;

Vu le décret n° 97-48 du 20 janvier 1997 portant diverses mesures relatives au secourisme ;

Vu le décret 2006-41 du 11 janvier 2006 relatif à la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité ;

Vu le décret n° 2006-237 du 27 février 2006 relatif à la procédure d'agrément de sécurité civile, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 2003 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civique de niveau 1 » ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 3 » ;

Vu la demande du 2 novembre 2009 présentée par le Vice-Président de l'Association Départementale d'Enseignement et de Développement du Secourisme de Paris (A.D.E.D.S 75) ;

Sur proposition du préfet, Secrétaire Général de la Zone de Défense de Paris,

Arrête :

Article premier. — L'agrément est accordé à l'Association Départementale d'Enseignement et de Développement du Secourisme de Paris (A.D.E.D.S. 75) pour les formations aux premiers secours dans le département de Paris pour une période de deux ans.

Art. 2. — Cet agrément porte sur les formations suivantes :  
 — prévention et secours civique de niveau 1 (PSC 1) ;  
 — formation au brevet national de moniteur de premiers secours (BNMPS) ;  
 — pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 3 (PAE 3).

Art. 3. — Le Préfet, Secrétaire Général de la Zone de Défense de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de Paris ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 janvier 2010

Pour le Préfet de Police  
 et par délégation  
 Pour le Préfet, Secrétaire Général  
 de la Zone de Défense de Paris  
*L'attaché Principal d'Administration  
 de l'Intérieur et de l'Outre-Mer  
 Chef du Bureau de la Planification  
 et des Associations de Sécurité Civile*

Fabrice DUMAS

**Arrêté n° 2010-00062 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du service du Cabinet.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 25 mai 2007 portant nomination de M. Michel GAUDIN, Préfet détaché Directeur Général de la Police Nationale, en qualité de Préfet de Police de Paris (hors classe) ;

Vu la décision ministérielle d'affectation du 27 octobre 2009 par laquelle M. Emile SOUMBO, Sous-Préfet en instance de détachement dans le corps des administrateurs civils, est nommé chef de service du Cabinet du Préfet de Police à compter du 17 août 2009 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 relatif à l'organisation de la Préfecture de Police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008-00426 du 26 juin 2008 relatif à l'organisation et aux missions du service du Cabinet ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 10/0043/A du 13 janvier 2009 nommant Mme Anne-Marie CARBALLAL chef du bureau des expulsions locatives et de la voie publique au service du Cabinet du Préfet de Police, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008AAA025 du 17 juin 2008 nommant M. Serge SOUSSAN chef du bureau des interventions et de la synthèse au service du Cabinet du Préfet de Police, à compter du 12 juin 2008 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008AAA023 du 17 juin 2008 nommant Mme Laurence MENGUY chef du Bureau des ressources et de la modernisation au service du Cabinet du Préfet de Police, à compter du 12 juin 2008 ;

Sur proposition du Préfet, Directeur du Cabinet,

Arrête :

Article premier. — M. Emile SOUMBO, chargé des fonctions de chef de service du Cabinet du Préfet de Police, reçoit délégation pour signer les décisions ci-après :

— dans la limite de ses attributions et au nom du préfet de police, les propositions d'engagement de dépenses, bons de commandes, certification du service fait, liquidation des dépenses, propositions d'ordonnement des dépenses, prise en charge des matériels non amortissables (comptabilité-matière) ;

— les autorisations de concours de la force publique en matière d'expulsions locatives.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emile SOUMBO, Mme Anne-Marie CARBALLAL, chef du Bureau des expulsions locatives et de la voie publique, M. Serge SOUSSAN, chef du Bureau des interventions et de la synthèse et Mme Laurence MENGUY, chef du Bureau des ressources et de la modernisation, ont délégation pour signer les décisions mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

Art. 3. — L'arrêté n° 2009-00880 du 16 novembre 2009 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du service du Cabinet est abrogé.

Art. 4. — Le Préfet, Directeur du Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police » ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 janvier 2010

Michel GAUDIN

**Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.**

Immeuble sis 27/29, rue Beauregard, à Paris 2<sup>e</sup> (arrêté du 20 janvier 2010).

L'arrêté de péril du 17 novembre 2008 est abrogé par arrêté du 20 janvier 2010.

## AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Fixation des plafonds de ressources conditionnant l'attribution de l'Allocation Ville de Paris applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. — Rectificatif au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » n° 5 du 19 janvier 2010, à la page 142.**

Concernant l'article 5, il convenait de lire :

Art. 5. — Le plafond de ressources conditionnant l'attribution de l'Allocation Ville de Paris accordée aux personnes âgées hébergées dans des établissements gérés par des organismes privés de même nature que les établissements du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, est fixé comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

— Personne seule : 735,03 € ;

— Majoration par personne supplémentaire : 486,34 €.

*Le reste sans changement.*

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Nomination d'un directeur aux fonctions de directeur adjoint, chargé de la sous-direction des ressources. — Rectificatif au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » en date du vendredi 22 janvier 2010.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 janvier 2010, M. Sylvain MATHIEU est nommé directeur au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, pour y exercer les fonctions de directeur adjoint, chargé de la sous-direction des ressources et ce, à compter du 18 décembre 2009.

*Ce texte annule et remplace l'avis publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » n° 6 du vendredi 22 janvier 2010, page 174.*

## COMMUNICATIONS DIVERSES

**Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur titres, complété d'épreuves, pour l'accès au corps des adjoints techniques de la Commune de Paris (F/H) — grade d'adjoint technique de 1<sup>re</sup> classe — dans la spécialité maintenance des bâtiments, à partir du 10 mai 2010, à Paris ou en proche banlieue, pour six postes. — Rappel.**

Les candidat(e)s doivent être titulaires d'un diplôme de niveau V obtenu dans au moins une des spécialités relevant du domaine de la maintenance des bâtiments ou d'une qualification reconnue équivalente en application des dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par internet sur [www.recrutement.paris.fr](http://www.recrutement.paris.fr) du 8 février 2010 au 11 mars 2010 inclus.

Pendant cette même période, les dossiers d'inscription pourront également être retirés et déposés contre la remise d'un

accusé de réception à l'accueil du Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, pendant les horaires d'ouverture (de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés).

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie au tarif en vigueur (2,22 € au 2 mars 2009). Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux délivrés par la Ville de Paris.

Les dossiers d'inscription renvoyés ou déposés après le 11 mars 2010 feront l'objet d'un rejet (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

**Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur titres pour l'accès au corps des techniciens de laboratoire (F/H) de la Commune de Paris. — Rappel.**

Un concours sur titres pour l'accès au corps des techniciens de laboratoire (F/H) de la Commune de Paris s'ouvrira à Paris ou en proche banlieue, à partir du 10 mai 2010, pour 7 postes.

Ce concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique.

Les candidats doivent être titulaires :

- du diplôme d'Etat de laborantin d'analyses médicales ;
- ou d'un diplôme universitaire de technologie, ou d'un brevet de technicien supérieur dans le domaine des sciences de l'environnement, de la physique, de la chimie, de la biologie, de l'agroalimentaire ;
- ou de tout autre diplôme ou titre homologué au moins au niveau III (niveau Bac + 2) dans le domaine des sciences de l'environnement, de la physique, de la chimie, de la biologie, de l'agroalimentaire ;
- ou bien justifier d'une équivalence reconnue conformément aux dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007.

Les candidats pourront s'inscrire par internet sur [www.recrutement.paris.fr](http://www.recrutement.paris.fr) du 8 février au 11 mars 2010 inclus.

Pendant cette même période, les dossiers d'inscription pourront également être retirés et déposés contre la remise d'un accusé de réception à l'accueil du Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, pendant les horaires d'ouverture (de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés). Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 cm, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie au tarif en vigueur pour 250 g (2,22 € au 2 mars 2009).

Les dossiers d'inscription renvoyés ou déposés après le 11 mars 2010 feront l'objet d'un rejet (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

**POSTES A POURVOIR**

**Direction de la Jeunesse et des Sports. — Avis de vacance d'un poste d'ingénieur en chef des services techniques de catégorie A (F/H).**

Poste : Chef du service du sport de haut niveau et des concessions sportives — Sous-Direction de l'Action Sportive — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris.

Contact : M. Dominique ESTIENNE, Sous-Directeur de l'Action Sportive — Téléphone : 01 42 76 20 64.

Référence : Intranet IST en chef n° 21825.

**Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'ingénieur des travaux ou d'agent de catégorie A (F/H).**

Poste : Chargé de mission, responsable de l'Observatoire des valeurs immobilières (Sous-Direction de l'Action Foncière — Service d'Etudes et de Prospection) — 17, boulevard Morland, 75004 Paris.

Contact : M. J.-C. BOISSEAU — Sous-Directeur de l'Action Foncière — Téléphone : 01 42 76 33 08.

M. Pierre SOUVENT — Adjoint au Sous-Directeur de l'Action Foncière — Téléphone : 01 42 76 70 05.

**Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'administrateur (F/H) de la Ville de Paris.**

Poste : chargé de mission auprès de la Directrice (spécialiste en communication).

Contact : Mme Elisabeth BORNE — Directrice — Tél. : 01 42 76 37 00 — Mél : [elisabeth.borne@paris.fr](mailto:elisabeth.borne@paris.fr).

Référence : DRH BES /DU — 1301.

**Direction du Développement Economique et de l'Emploi. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur.

Poste : Secrétaire Général du Conseil Scientifique de la Ville de Paris — Chef du Bureau de la Recherche et de l'Innovation.

Contact : M. Jean-Pierre GUYET — Téléphone : 01 56 95 21 02.

Référence : BES 10 G 01 P 06.

**Direction du Développement Economique et de l'Emploi. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).**

Service : Espace dédié au commerce culturel parisien.

Poste : Responsable de l'espace dédié au commerce culturel parisien.

Contact : M. Jean-Marc ROUVIERE — Téléphone : 01 71 19 20 71.

Référence : BES 10 G 01 28.

**Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance de postes de médecins du travail (F/H).**

Titulaire d'un diplôme permettant d'exercer en qualité de médecin du travail (D.E.S., C.E.S., Capacité de santé au travail ou d'un titre reconnu équivalent).

Vous assurerez la surveillance médicale des agents travaillant dans les directions de la Ville et ses services opérationnels, comportant :

— La prise en charge d'un secteur professionnel donné (une ou plusieurs directions) ;



— La surveillance médicale renforcée et les visites médicales périodiques ;

— Le dépistage préventif grâce au plateau technique du service : examens urinaires, E.F.R., E.C.G., audimétrie ;

— Les supports annexes : examens biologiques sanguins, examens radiologiques O.R.L., consultations spécialisées (ophtalmologie, cardiologie, endocrinologie, pneumologie et tabacologie) ;

— Des actions de médecins en milieu de travail dans le cadre du tiers temps ;

— La participation à des enquêtes, études et programmes d'éducation sanitaire en milieu de travail ;

— La participation, à titre consultatif, en qualité de médecin du travail référent au C.H.S. de la direction dont vous suivez les agents.

Vous assurerez un travail en réseau de pluridisciplinarité :

— Travail en équipe sanitaire (médecins, infirmières, secrétaires médico-sociales) au sein du service de médecine professionnelle et préventive, en équipe et en réseau interne avec les ingénieurs en hygiène et sécurité, les psychologues et ergonomes.

Vous serez recruté en qualité d'agent public contractuel non titulaire. A ce titre, votre niveau de rémunération prendra en compte vos diplômes, votre ancienneté professionnelle et votre expérience sur des postes similaires.

Le temps plein sera favorisé mais d'autres quotités de temps de travail pourront être examinées ; poste vacant à pourvoir le plus rapidement.

Votre lieu de travail, Service de la médecine professionnelle et préventive, est situé au 44, rue Charles Moureu, 75013 Paris — Métro : Place d'Italie (lignes 6 et 5) ; Nationale (ligne 6) ; Olympiades (ligne 14) ; Bus, lignes 64 ou 27.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation et CV) à Mairie de Paris, Direction des Ressources Humaines, à l'attention de M. Jean-Paul de Haro, Sous-Directeur des Interventions Sociales et de la Santé, 2, rue de Lobau, 75004 Paris.

### **Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).**

Poste numéro : 21748.

#### **LOCALISATION**

Direction des Affaires Culturelles — Musée d'Art Moderne — 11, avenue du Président Wilson, 75016 Paris — Accès : métro : Alma Marceau ou Iéna.

#### **NATURE DU POSTE**

Titre : attaché(e) de presse de l'ARC art contemporain.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du responsable de la communication au sein d'une équipe de 3 personnes et en liaison avec le service de communication de la DAC.

Attributions : le musée est chargé de la conservation, de la mise en valeur des collections modernes et contemporaines de la Ville de Paris par le biais de l'ARC et favoriser l'émergence et la mise en valeur de toutes les tendances de l'art contemporain ainsi que les échanges internationaux. L'attaché(e) de presse du secteur conçoit et mène les campagnes de presse relatives aux activités et expositions de l'ARC et du secteur contemporain. Il (elle) participe aux opérations de communication interne et externe et de mécénat.

Conditions particulières : pratique courante et écrite de l'anglais obligatoire. Connaissance d'autres langues appréciée.

#### **PROFIL DU CANDIDAT**

Formation souhaitée : diplôme du secteur presse ; connaissance de l'art contemporain.

Qualifiés requis :

N° 1 : sens des relations, aptitude au travail en équipe.

N° 2 : sens de l'organisation, de l'initiative.

N° 3 activités et imagination.

Connaissances particulières : connaissance des médias, de la presse généraliste et du secteur d'art contemporain.

#### **CONTACT**

M. Hergott — Musée d'Art Moderne — 11, avenue du Président Wilson, 75016 Paris — Téléphone : 01 53 67 40 00.

### **Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration. — Avis de vacance de cinq postes d'agent de catégorie A (F/H).**

1<sup>er</sup> poste : poste numéro 21751.

#### **LOCALISATION**

Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration — Mission Politique Ville — 6, rue du Département, 75019 Paris — Accès : Métro Stalingrad.

#### **NATURE DU POSTE**

Titre : adjoint au chef de projet politique de la Ville quartier Saint-Blaise, Porte de Montreuil, Python Duvernois et Fougères (20<sup>e</sup> arrondissement).

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du chef de projet en charge du quartier.

Attributions : appui au chef de projet : dans la mise en œuvre des projets locaux ; dans l'accompagnement et la coordination de l'équipe de développement local (E.D.L.) et représentation du chef de projet en son absence ; dans le suivi des financements politique de la ville : subventions politique de la ville, clas, vvv, réussite éducative... ; développement économique et de l'emploi : assurer l'interface avec les entreprises et le service public de l'emploi, impulser et suivre des actions de développement économique : entreprises culturelles, réseau d'entreprises du B.T.P. autour du développement durable, pôle images jeux vidéo, coordonner la démarche plan emploi quartier défini avec le chef de projet ; coordination du service public de l'emploi local, définition de la charte insertion, etc...

Conditions particulières : travail à mi-temps : 14, rue Saint-Blaise (20<sup>e</sup>) et le reste du temps 6, rue du Département (19<sup>e</sup>).

#### **PROFIL DU CANDIDAT**

Formation souhaitée : BAC + 5 (Développement économique et/ou urbanisme), expérience de 3 ans.

Qualités requises :

N° 1 : capacité d'animation de réunions et qualité relationnelle ;

N° 2 : capacité de rédaction et de synthèse ;

N° 3 : expérience dans la conduite de projets partenariaux.

Connaissances particulières : connaissance de l'ensemble des acteurs institutionnels, des procédures administratives et financières de la Mairie et des différentes politiques publiques.

#### **CONTACT**

Mme Sylvie THIERY — Bureau 401 — D.P.V.I. — 6, rue du Département, 75019 Paris — Téléphone : 01 53 26 69 40 — Mél : sylvie.thiery@paris.fr.

2<sup>e</sup> poste : poste numéro 21752.

#### LOCALISATION

Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration — Mission Politique Ville — 6, rue du Département, 75019 Paris — Accès : Métro Stalingrad.

#### NATURE DU POSTE

Titre : agent en charge des missions concertation et développement culturel quartier Saint-Blaise, Porte de Montreuil, Python Duvernois et Fougères (20<sup>e</sup> arrondissement).

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du chef de projet en charge du quartier.

Attributions : le chargé de mission, sous la responsabilité du chef de projet, est chargé de conduire la démarche de concertation autour des 2 projets de renouvellement urbain et de développer la dynamique de développement culturel du quartier. Missions : Concertation et communication : animation et mise en œuvre des actions de concertation définies par la ville autour des 2 grands projets de renouvellement urbain Saint-Blaise/porte de Montreuil, assurer la coordination locale des actions de communication de la Politique de la ville sur le quartier. Culture : assurer l'interface avec les habitants et acteurs locaux dans la mise en œuvre de projets, impulser des actions culturelles susceptibles de constituer un levier de développement pour les quartiers Saint-Blaise/Porte de Montreuil ; programmation d'équipements culturels, stratégie de mise en valeur culturelle, notamment des petites scènes de théâtres, en lien avec les villes de Bagnolet et de Montreuil, etc... mener ou accompagner les opérations d'animation culturelle : journée du patrimoine, festival de théâtre de quartier, etc...

Conditions particulières : lieu de travail : 14, rue Saint-Blaise (20<sup>e</sup> arrondissement).

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : BAC + 5, expérience de 3 ans.

Qualités requises :

N<sup>o</sup> 1 : capacité d'animation de réunions et qualité relationnelle ;

N<sup>o</sup> 2 : capacité de rédaction et de synthèse ;

N<sup>o</sup> 3 : expérience dans la conduite de projets partenariaux.

Connaissances particulières : connaissance de l'ensemble des acteurs institutionnels, des procédures administratives et financières de la Mairie et des différentes politiques publiques.

#### CONTACT

Mme Sylvie THIERY — Bureau 401 — D.P.V.I. — 6, rue du Département, 75019 Paris — Téléphone : 01 53 26 69 40 — Mél : sylvie.thiery@paris.fr.

3<sup>e</sup> poste : poste numéro 21753.

#### LOCALISATION

Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration — 6, rue du Département, 75019 Paris — Accès : Métro Stalingrad.

#### NATURE DU POSTE

Titre : agent en charge de la mission éducation et jeunesse — Quartier Saint-Blaise, Porte de Montreuil, Python Duvernois et Fougères (20<sup>e</sup> arrondissement).

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du chef de projet en charge du quartier.

Attributions : le chargé de mission, sous la responsabilité du chef de projet, est chargé des thématiques suivantes : Education : animation du dispositif réussite éducative et de la plateforme accompagnement scolaire, assurer le développement de nouveaux projets éducatifs : chantiers écoles, antenne AJE (accompagnement scolaire, remise à niveau, tutorat à l'insertion

professionnelle), volet éducatif de l'Espace Public Numérique, action d'éducation à l'environnement, action découverte des métiers... Jeunesse : impulser des projets jeunesse : nouveaux équipements, accès aux équipements jeunesse existants, etc..., poursuivre la mise en place d'une coordination des actions jeunesse sur le secteur, mener ou accompagner les opérations d'animations jeunesse hors les murs : espaces publics et parcs et jardins.

Conditions particulières : lieu de travail : 14, rue Saint-Blaise (20<sup>e</sup>).

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : BAC + 5, expérience de 3 ans.

Qualités requises :

N<sup>o</sup> 1 : capacité d'animation de réunions et qualité relationnelle ;

N<sup>o</sup> 2 : capacité de rédaction et de synthèse ;

N<sup>o</sup> 3 : expérience dans la conduite de projets partenariaux.

Connaissances particulières : connaissance de l'ensemble des acteurs institutionnels.

#### CONTACT

Mme Sylvie THIERY — Bureau 401 — D.P.V.I. — 6, rue du Département, 75019 Paris — Téléphone : 01 53 26 69 40 — Mél : sylvie.thiery@paris.fr.

4<sup>e</sup> poste : poste numéro 21755.

#### LOCALISATION

Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration — 6, rue du Département, 75019 Paris — Accès : Métro Stalingrad.

#### NATURE DU POSTE

Titre : agent de développement local (10<sup>e</sup> arrondissement).

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du chef de projet de la Politique de la Ville.

Attributions : sous la responsabilité du chef de projet l'agent de développement local contribue à mettre en œuvre les axes prioritaires définis dans le projet de quartier et retenus dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Il sera plus particulièrement référent des thèmes : Développement économique, emploi, formation ; Urbanisme et logement : amélioration du cadre de vie et gestion urbaine de proximité. Il concourt à la dynamique de projet animée par le chef de projet en développant les actions visant à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants du quartier. Mission globale de l'E.D.L. : Actualisation permanente du diagnostic de quartier ; Communication, diffusion de l'information auprès des partenaires ; Adaptation de l'action publique aux besoins urbains et sociaux identifiés ; Conduite de projets : animation de groupes de travail, développement et coordination de réseaux d'acteurs, mise en place d'outils de suivi et d'évaluation ; Développement et accompagnement des initiatives des habitants et des associations ; Expertise et suivi des actions soutenues dans le cadre du C.U.C.S. (montage de dossiers de demande de subvention). Missions spécifiques du poste : Développement des projets du volet urbain et économique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Mise en œuvre et suivi des objectifs du projet de territoire, en particulier :

L'accompagnement des projets d'insertion par l'économique : régie de quartier, chantiers d'insertion, clauses d'insertion. Suivi du plan emploi quartier ; Favoriser et développer les actions de fondation linguistique et à visée professionnelle ; Favoriser les actions de dynamisation des activités commerciales et artisanales ; Initier une Gestion Urbaine de Proximité ; Développer le partenariat avec les acteurs sur les problématiques liées au logement ; Suivi des opérations programmées pour améliorer l'habitat et les espaces extérieurs.

Conditions particulières : localisation : 19, passage du Buisson Saint-Louis, 75010 Paris.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : BAC + 5 ou expérience significative dans le secteur.

Qualités requises :

N° 1 : aptitude à la conduite de projets partenariaux ;

N° 2 : connaissance du milieu associatif ;

N° 3 : capacité d'animation de réunions et de prise de parole en public.

Connaissances particulières : expérience de 3 ans minimum. Une expérience dans les domaines de l'habitat, l'urbanisme et l'emploi sera appréciée.

#### CONTACT

Mme Sylvie THIERY — Bureau 401 — D.P.V.I. — 6, rue du Département, 75019 Paris — Téléphone : 01 53 26 69 40 — Mél : sylvie.thiery@paris.fr.

5<sup>e</sup> poste : poste numéro 21756.

#### LOCALISATION

Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration — 6, rue du Département, 75019 Paris — Accès : Métro Stalingrad.

#### NATURE DU POSTE

Titre : agent de développement local (10<sup>e</sup> arrondissement).

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du chef de projet de la Politique de la Ville.

Attributions : mission globale de l'E.D.L. : Actualisation permanente du diagnostic de quartier ; Communication, diffusion de l'information auprès des partenaires ; Adaptation de l'action publique aux besoins urbains et sociaux identifiés ; Conduite de projets : animation de groupes de travail, développement et coordination de réseaux d'acteurs, mise en place d'outils de suivi et d'évaluation ; Développement et accompagnement des initiatives des habitants et des associations ; Expertise et suivi des actions soutenues dans le cadre du C.U.C.S. (montage de dossiers de demande de subvention). Missions spécifiques du poste : Développement des projets du volet social du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Mise en œuvre et suivi des objectifs du projet de territoire, en particulier : coordination et suivi des actions d'accompagnement à la scolarité et réussite éducative ; développement et accompagnement des projets d'accès à la santé ; accompagnement des projets culturels et d'animation ; mise en place d'actions de prévention et médiation notamment en direction des jeunes.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : BAC + 5 ou expérience significative dans le secteur.

Qualités requises :

N° 1 : capacité d'animation de réunions et qualité relationnelle ;

N° 2 : capacité de rédaction et de synthèse ;

N° 3 : expérience dans la conduite de projets partenariaux.

Connaissances particulières : expérience de 3 ans minimum. Une expérience antérieure dans les domaines de la prévention sociale et de l'animation socio-culturelle serait appréciée.

#### CONTACT

Mme Sylvie THIERY — Bureau 401 — D.P.V.I. — 6, rue du Département, 75019 Paris — Téléphone : 01 53 26 69 40 — Mél : sylvie.thiery@paris.fr.

## Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 21761.

#### LOCALISATION

Secrétariat Général de la Ville de Paris — Délégation Générale à la Coopération Territoriale — 32, quai des Célestins, 75004 Paris — Accès : Métro Pont Marie ou Saint-Paul.

#### NATURE DU POSTE

Titre : responsable du pôle Pratiques, cultures et événements fédérateurs.

Contexte hiérarchique : placé sous l'autorité du Délégué Général.

Attributions : la Délégation Générale à la Coopération Territoriale a pour mission de contribuer à la construction d'une métropole durable et solidaire par des projets, des actions innovants et partagés. Pour ce faire, elle s'est donnée trois objectifs stratégiques : construire la métropole au quotidien en développant des solidarités territoriales en zone dense ; participer au processus de métropolisation et affirmer Paris comme un des acteurs majeurs de Paris Métropole ; favoriser l'émergence d'une culture métropolitaine par des actions, des manifestations. Elle est constituée pour cela en trois pôles : le pôle Territoires, le pôle Métropole et le pôle Pratiques, cultures et événements fédérateurs. Le pôle Pratiques, cultures et événements fédérateurs a pour mission de concevoir, de suivre et de coordonner des actions, manifestations et événements favorisant l'émergence d'une identité et d'une culture métropolitaine. Il s'agit de combiner les actions susceptibles de développer le sentiment d'appartenance à la métropole et plus précisément : de concevoir des actions de sensibilisation, et/ou de vulgarisation permettant l'appropriation de la métropole, son territoire, ses valeurs, ses caractéristiques par des marqueurs territoriaux ou symboliques, de la communication, des espaces ou des moments de partage ; de proposer et d'accompagner la création de nouveaux événements métropolitains susceptibles de rassembler et de mettre en avant la solidarité territoriale ; d'imaginer une politique de communication adaptée aux transformations métropolitaines, d'anticiper les évolutions progressives des modes d'échanges sociaux et de concevoir les outils susceptibles de permettre demain la mise en place de concertations et de dialogues à l'échelle de la métropole ; d'encadrer des travaux de recherches, des stages ou des études scientifiques, prospectives et créatives sur la métropolisation culturelle (organisation et gestion des ressources, représentations métropolitaines, événementiel, design, traduction créative numérique, visions d'artistes...). A ce titre, le pôle assure le suivi des projets développés dans le cadre de l'appel à projets lancé par la D.G.C.T. ; d'observer et d'exploiter les pratiques utilisables ou transposables dans les domaines traités par le pôle provenant d'autres métropoles françaises ou étrangères.

Conditions particulières : expérience en matière de concertation et/ou de projets innovants.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Qualités requises :

N° 1 : sens de l'innovation et rigueur intellectuelle ;

N° 2 : aptitude au dialogue et à la concertation ;

N° 3 : capacités rédactionnelles ;

N° 4 : aisance relationnelle, aptitude à la négociation dans un contexte institutionnel.

Connaissances particulières : très bonne connaissance des questions urbaines et une connaissance approfondie des services municipaux à mobiliser.

#### CONTACT

Didier BERTRAND — Délégué Général à la Coopération Territoriale — Service : Délégation Générale à la Coopération Territoriale — 32, quai des Célestins, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 45 28 — Mél : didier.bertrand@paris.fr.

**Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).**

Poste numéro : 21771.

**LOCALISATION**

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens — Mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement — 6, place Gambetta, 75020 Paris.

**NATURE DU POSTE**

Titre : coordinateur(trice) des conseils de quartier.

Conteste hiérarchique : placé(e) sous l'autorité du Directeur Général des Services de la Mairie.

Attributions : interlocuteur privilégié des conseillers de quartiers, vous assurez le lien permanent entre la municipalité d'arrondissement, les services et les conseillers de quartier, en relation directe avec le(la) Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) des services de la Mairie d'arrondissement en charge de la démocratie locale. Vous faites fonctionner les conseils de quartier de l'arrondissement, structures composées majoritairement d'habitants, d'associations et d'élus référents. Vous accompagnez les activités et les projets des Conseils de quartier : diffusion de l'information, participation à l'élaboration du support d'information et de communication, centralisation et transmission aux interlocuteurs compétents (élus, services...) des demandes, projets et doléances des conseils, suivi du tableau de bord de l'état des demandes. Vous facilitez la mise en œuvre des projets (études participatives, animations locales, actions culturelles, etc...). Vous suivez l'utilisation des budgets des conseils (investissement et fonctionnement). Vous assurez la coordination avec les différents acteurs locaux, travaillez à l'articulation entre les différents conseils de quartier au sein de l'arrondissement et contribuez activement aux actions engagées au niveau parisien en matière de concertation publique notamment. Vous êtes par ailleurs chargé(e) des missions de secrétariat des conseils : convocations, rédaction de comptes-rendus, mise sous pli, réservation de salles, tenue de fichiers des conseils de quartier (constitution et mise à jour fréquentes). Vous participez au réseau des coordinateurs des conseils de quartier animé par la Mission Démocratie locale, qui favorise le développement de la démocratie locale à Paris.

Conditions particulières : mobilité et disponibilité.

**PROFIL DU CANDIDAT**

Formation souhaitée : expériences associatives appréciées.

Qualités requises :

N° 1 : capacités rédactionnelles, esprit de synthèse et sens de l'organisation.

N° 2 : intérêt pour la démocratie locale, le développement de la citoyenneté et la vie locale.

N° 3 : aptitude au travail en équipe, capacité d'autonomie et d'initiative, sens des relations humaines et publiques.

N° 4 : connaissance de l'organisation de la Ville de Paris et capacité d'intégration à cet environnement.

Connaissances particulières : maîtrise des outils bureautiques et d'Internet.

**CONTACT**

Mlle Chloé LOUX — Service Mission de la Démocratie locale — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 76 46 — Mél : chloe.loux@paris.fr.

**Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).**

Retour.

Poste numéro : 21658.

**LOCALISATION**

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé — SDAGPB — SMG — Bureau de l'informatique et de l'ingénierie — 94/96, quai de la Rapée, 75012 Paris — Accès : métro : Gare de Lyon / Quai de la Rapée / Austerlitz.

**NATURE DU POSTE**

Titre : Technicien (F/H).

Attributions : fonctions : technicien, encadrement de 7 techniciens des équipements d'extrémité. Périmètre : 3 Sous-Directions, 1300 postes de travail. Contexte hiérarchique : Au Bureau de l'Informatique et de l'Ingénierie, sous l'autorité du responsable du pôle assistance. Attributions Encadrement ; A la tête d'une équipe, il encadre un groupe de 7 techniciens, il relaye les directives du BII et informe le responsable du pôle assistance de l'avancement des actions en cours ; Référent technique et opérationnel des techniciens, il expertise et supervise les actions à mener et pare aux difficultés éventuelles. Il assure la continuité du service au sein de son équipe et vise les congés. Installation ; Suivi et participation aux déploiements des postes de travail (notamment avec télédistribution Zenworks) et des logiciels (bureautique, application métier) en conformité avec les contraintes techniques et de sécurité des infrastructures réseau et système ; Suivi des déploiements des projets d'infrastructure relevant de son équipe ; Suivi organisation du reversement des matériels destinés à la réforme Assistance/Maintenance ; Assistance aux utilisateurs (aide à la prise en main, utilisation du bureau Windows) ; Gestion de la collecte centralisée des demandes de ressources informatiques et des signalements des incidents via Satis ; Filtrage des demandes relevant de la DSTI ; Traitement des signalements avec outil de prise en main à distance et concours éventuel des assistants donnant lieu à escale, le cas échéant, vers l'agence STI de la DSTI ou le prestataire de maintenance ; Participation au suivi de la qualité du service offert aux sites distants relevant d'une prestation externe de Help Desk Déplacement ; Au titre des installations et de l'assistance, le technicien peut être potentiellement conduit à se déplacer sur les 130 sites de la DASES lorsque nécessaire. Horaires ; Horaires variables Ville. (Activité de l'assistance planifiée de 9 h à 17 h).

**PROFIL DU CANDIDAT**

Qualités requises :

N° 1 : excellente connaissance de la micro informatique : matériel et système ;

N° 2 : expérience de gestionnaire informatique ;

N° 3 : capacité d'évolution dans un environnement technique en mutation constante ;

N° 4 : aptitude à exercer un métier de service.

Connaissances particulières : réelle expérience de l'administration de l'outil de déploiement ZENWORKS.

**CONTACT**

M. Dominique OLLIVIER — Bureau Chef du BII — 94/96, quai de la Rapée, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 71 50.

*Le Directeur de la Publication :*  
Nicolas REVEL